

La Fin d'une Enquête Retentissante

L'Enquête que l'on fait depuis quatre mois à Montréal sur les agissements de la police locale, vient de prendre fin. Les plaidoiries de part et d'autre se sont terminées mardi; le juge Coderre annonce qu'il présentera son mémoire vers le milieu de février. Cette enquête aura donc duré plus de cinq mois. Elle aura été la plus longue comme la plus mouvementée de toutes les enquêtes qui ont été conduites contre l'administration de la métropole. Ce n'est pas trop dire que non seulement le public de Montréal, directement intéressé, mais la population de toute la province et probablement du pays, a suivi avec un vif intérêt toutes les phases de ce triste examen de conscience publique.

C'est que, simultanément au réquisitoire mené contre la police montréalaise, sont venus se greffer certains problèmes d'intérêt général dont la solution intéresse pas seulement la grande ville canadienne, mais tous les centres où le respect de la morale doit être le premier souci de l'administration. Le détail de la preuve nous est connu et sans préjuger les conclusions du juge Coderre en ce qui concerne la police de Montréal, nous pouvons dès maintenant apprécier les ravages que peut faire le vice, organisé commercialement, et toléré par les autorités.

Il convient de louer ici le groupe peu nombreux de citoyens qui a pris sur lui de déclarer la guerre à la prostitution, et qui a demandé incessamment depuis vingt ans la suppression des maisons de désordre. On a cherché à discréditer ces braves gens; on a voulu les tourner en ridicule. La population de Montréal sait qu'elle doit aujourd'hui à ce groupe de bons citoyens d'avoir eu l'enquête qui a mis à nu la plaie hideuse et purulente. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que, devant la preuve faite, la plus forte partie de la population pense, avec le Comité des Seize, que l'exploitation ouverte du vice doit être rigoureusement supprimée, et supprimée par tous les moyens légitimes.

Des théologiens de renom sont venus expliquer devant le commissaire enquêteur que l'Eglise n'a jamais admis la tolérance du mal, et que le commerce de prostitution a, de tout temps, été sévèrement condamné. Des médecins experts, d'une expérience complète en ces sortes de choses, ont affirmé que les maisons mal famées sont des centres virulents de contamination, et que les maladies vénériennes n'ont leur source nulle part ailleurs que là. Il est donc bien inutile pour le gouvernement de dépenser des sommes considérables pour faire la lutte aux maladies vénériennes, tant que le centre de contamination, en plein cœur de Montréal, peut sans risque demeurer ouvert à tous venants.

Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer dans plus de détails à ce sujet. Tout le monde, qui est de bonne foi, et qui sait jusqu'à quel point notre jeunesse saine doit être entourée de protection, admettra avec nous que la conclusion qui s'impose est la fermeture définitive et permanente de ces antres du vice, refuge ordinaire et commode de toute la tourbe qui déshonore les grands centres, repaire des voleurs et des assassins, lieu de distribution des narcotiques qui affolent et tuent leurs victimes. En fermant toutes les maisons mal famées, comme les autorités ont le droit et le devoir de le faire, on désorganise l'exploitation du vice, et si l'on ne peut supprimer du coup les vicieux, on circonscrit au moins le ravage que leur groupement peut causer.

Dans la guerre à livrer pour la protection morale et physique de la société, cette suppression et cette désorganisation seront un commencement. Nous ne cachons pas que, au cours de cette enquête, le moment le plus pénible nous a paru être celui où un magistrat n'a pas craint de venir exposer une doctrine personnelle concluant à la tolérance de ce qui n'est pas tolérable. Ce qui est plus grave, c'est que la preuve devant le commissaire enquêteur a établi que les prostituées arrêtées par la police et traduites devant certain magistrat, n'étaient pas frappées de toute la peine prévue par la loi, mais au contraire relâchées sur une légère amende. On attribue même le départ de l'ancien chef de police Tremblay à ce fait que, vidant les maisons de prostitution, il se heurtait au parti pris du magistrat qui ménageait les tenancières en ne les frappant que d'une légère amende. Le scandale était à tel point que sitôt leur cause ainsi réglée les filles retournaient le soir même reprendre leur honteux commerce.

On comprend que, avec un pareil procédé, la police ait pu se laisser pourchasser le vice. Aussi, nous n'hésitons pas à dire que le mal dont on a à se plaindre est peut être là. Nous ne contestons pas à un magistrat d'avoir ses idées personnelles, et même de prôner l'avantage ou le désavantage de tel et tel système. De prétendre par exemple qu'il est préférable de tolérer le vice pour le mieux contrôler, que de le supprimer totalement. En nous ici que cette prétention hardie a été combattue à l'enquête par la déclaration formelle des médecins qui ont appris au commissaire que, après expérience faite, la science était aujourd'hui unanime à exiger la suppression, la tolérance du vice ayant démontré être une lamentable faillite.

Malgré cela, nous ne disons pas que le magistrat peut persister à croire et à vouloir le contraire de ce qui est pour nous évident. Seulement, ce que nous n'admettons pas c'est que, appelé par ses devoirs d'office à condamner la prostitution, et à appliquer contre les prostituées et leurs souteneurs toutes les rigueurs prévues par la loi, il préfère éluder la loi pour ne s'en tenir qu'à sa seule manière de voir et de penser à ce sujet.

Nos lois pour la répression du vice ne sont, sans doute, pas parfaites. Mais telles qu'elles sont, elles suffisent à la répression du mal, et comportent la peine appropriée aux infractions contre les mœurs. Le tout est donc de voir à ce que la loi soit appliquée, et à ce que le magistrat comprenne que son devoir est de respecter le texte du code pénal.

Parce qu'il n'en a pas toujours été ainsi à Montréal, il n'est pas surprenant que les souteneurs du vice et les tenancières en soient venus à croire que tout leur était permis, et que la police même ait pu penser qu'il était plus profitable de pactiser avec la pègre que de livrer celle-ci aux rigueurs d'une justice qui n'était plus rigoureuse.

Les conclusions du juge Coderre sont attendues avec une légitime anxiété. Il est évident qu'elles ne se borneront pas à régler le seul cas de la police de Montréal, mais qu'elles précéderont aussi la part de certaines responsabilités, et comporteront d'utiles suggestions. Si de ce long et pénible étalage des maux dont souffre depuis longtemps notre métropole canadienne, il peut sortir l'indication d'un remède certain, il faudra féliciter ceux qui ont déterminé cette enquête parce qu'ils auront été sincèrement utiles à la société.

JOSEPH BARNARD

Moins de Morts par la Tuberculose

S'il faut en croire une déclaration du service de la Métropolitaine les mortalités en Canada causées par la tuberculose en 1924 auraient été moindres que dans tous les pays d'Amérique et d'Europe. L'Association Canadienne de la Tuberculose affirme que: "durant l'année 1924 notre moyenne au Canada de mortalité causée par tous genres de tuberculose a été la plus basse du continent américain. Cette moyenne a été de 84 par cent mille de population, ce qui est plus bas que dans tous les pays d'Europe."

Il faut sincèrement nous réjouir de ce résultat. Il nous est agréable surtout de voir que les autorités médicales apprécient particulièrement le bon travail qui s'est fait aux Trois-Rivières. Comme question de fait, durant l'année qui vient de s'écouler les victimes de la terrible maladie ont été moins nombreuses dans notre ville, et une amélioration sensible a été constatée tant dans la diminution de la mortalité que dans la prévention de la tuberculose. Nos dispensaires ont joué là un rôle admirable dont il convient de féliciter les organisateurs.

Nous reproduisons ailleurs ce que dit à ce sujet le Service de renseignements de la Métropolitaine.

JOSEPH BARNARD

RETAILLES

DU FLAIR

Aristide Briand, l'ancien Président du Conseil, en France, vient de rompre le mutisme où il s'était enfermé depuis sa culbute au cours de la conférence de Cannes. Le vieux renard, rusé et finaud, a senti qu'il y avait quelque chose dans l'atmosphère et il a risqué une pointe hors de son gîte! L'ancien radical, pas du tout converti, ne veut pas de rupture avec le Vatican et il a supplié, dans un discours retentissant, son ami Herriot de ne pas commettre l'irréparable!

La France doit, dans ses meilleurs intérêts, être représentée auprès de l'Internationale religieuse de Rome, tout comme elle l'est auprès de l'Internationale soviétique de Moscou et de cette troisième internationale qui siège à Genève, et qui s'essie sous le vocable pompeux de Société des Nations à remettre les peuples dans leur assiette, toutes ces choses-là sont fort sages et ne manquent pas en l'occurrence d'habileté. Le vent est mauvais autour du Palais Bourbon et Herriot n'est pas très sûr de son équilibre. Briand que sept ou huit stages, à la Présidence n'ont pas dégoûté ne refuserait probablement pas la succession que la dégringolade d'Herriot laisserait ouverte. Le radicalisme de Briand lui assurerait de très nombreuses adhésions du côté gauche. et son discours sur l'ambassade du Vatican ne lui fera pas tort auprès des députés du Centre et de la Droite! La Présidence vaut bien un discours sur l'ambassade purement politique du Vatican!

COUP BLANC

Au point de vue résultats pratiques l'intervention de Briand a fait long feu. Il le savait d'ailleurs à l'avance et ses préoccupations portaient sans doute ailleurs. Ses coups de ténacité léonins et les savantes vibrations de sa merveilleuse voix de violoncelle n'ont pas atteint ni convaincu une seule âme radicale. Aussi, après les trois heures d'éloquence fleurie et creuse que Herriot a servi en riposte officielle au discours de l'ancien Président du Conseil, la politique anti-vaticane du chef du Gouvernement a-t-elle été approuvée par le Bloc complet des Gauches, Briand seul, restant assis à sa banquette! Il est donc vraisemblable que l'idiotie rupture réclamée par les Loges se produira sous peu à moins d'un changement prochain de Gouvernement, changement qui semble de plus en plus probable. Le péril communiste, le marasme financier, la menace allemande, les atteintes à la liberté sacro-sainte de la Presse, les persécutions ouvertes contre le catholicisme, tout cela crée une atmosphère qui deviendra bientôt irrespirable pour le gouvernement que préside le naïf et suffisant Herriot.

ANNIVERSAIRE

Mardi dernier la Communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes célébrait le 200^{ème} anniversaire de son érection canonique par sa Sainteté Benoît XIII. Tout l'Univers catholique s'est associé à la joie que cet anniversaire a apportée à la grande famille religieuse digne par ses œuvres diverses d'être classée au rang des grands bienfaiteurs de l'Humanité. Les Canadiens en particulier doivent beaucoup à ces admirables éducateurs et jamais ils ne pourront les entourer de trop de reconnaissance et d'affection.

A côté d'éminents services rendus chez-nous à la Science et à la Religion par les "Bons Frères", M. Charles Gautier, du Droit, signale l'œuvre particulièrement méritoire qu'ils ont accomplie sur le terrain national:

"Ils ont été à la fois les héros et les victimes de nos luttes scolaires, car ils ne marchandèrent jamais leur dévouement à la cause nationale, dévouement qui parfois leur coûta cher. Et puis, y aurait-il eu moyen de traverser la crise sans leur concours toujours si précieux, mais toujours obtenu à bon compte, presque pour rien?"

"Quel mérite est le leur, et que de reconnaissance ne devons-nous pas à ces humbles et dignes religieux! Souhaitons de les conserver longtemps parmi nous. Nos enfants ne sauraient avoir de meilleurs éducateurs"

POUR CONSERVER

Il n'est pas impossible que nous ayons la visite ici des délégués ontariens de la Bonne Entente.

CHRONIQUE MUSICALE

LE CONCERT PLAMONDON-PAQUIN

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs du retard que nous apportons à leur parler du dernier concert Plamondon-Paquin. Une forte grippe nous a mis dans l'impossibilité absolue d'écrire quoi que ce fut, et ce n'est que poussé par la nécessité de l'actualité que nous nous décidons à écrire aujourd'hui quelques lignes. Nous y reviendrons longuement dans le prochain numéro du journal. Il est des choses, en effet, qu'il importe de tirer au clair dès maintenant.

Lorsque l'on discute de valeurs, il est nécessaire que l'on se place sur un fondement solide, que l'on parte d'un point commun. Autrement, l'on s'expose à faire fausse route à la première petite difficulté. On a bien discuté et on discute beaucoup encore sur la valeur et le mérite de M. Rodolphe Plamondon. Nous ne pouvons entamer le sujet pour notre compte aujourd'hui, mais nous nous réservons d'y revenir sous peu. La louange outrée ou simplement imméritée n'est jamais de mise, mais le dénigrement, surtout si on l'érige en système, est un travers à combattre, et vigoureusement. Nous entendons nous y employer.

Le programme du Concert de vendredi dernier était d'un choix exceptionnel. La pièce de résistance était: "Les Amours du poète", de Schumann. C'est un poème mélodique, un duo, voix et piano, qui comprend seize mélodies s'enchaînant les unes aux autres en un ordre merveilleux. Elles se suivent sans se ressembler aucunement, presque toutes de tonalités différentes, et cependant elles sont liées si intimement par la trame mélodique que le chanteur doit quelquefois passer d'une subdivision à l'autre sans aucun appui d'accompagnement. Le piano s'est tu et sur un autre ton et un autre mode le chanteur s'élança seul, comme courant à la réalisation d'une inspiration irrésistible.

Nos compositeurs modernes font-ils encore de semblable musique? Nous n'osons répondre.

M. Plamondon a chanté de plus un groupe de mélodies dont "Les roses" de Lenormand qu'il dut répéter aux acclamations de l'auditoire. En rappel M. Plamondon chanta la fameuse "Aldéide" de Beethoven. Voilà une mélodie qui ne mourra jamais si elle rencontre toujours un tel interprète. Jamais nous n'avons entendu M. Plamondon atteindre une telle perfection.

M. Paquin fit sa bonne part du programme, comme toujours. Il nous a donné une solide interprétation de l'air du "Prince Igor" de Borodine. Dans les duos, il partagea à juste titre le succès de M. Plamondon.

Comme nous le disions au début nous reviendrons plus longuement sur ce sujet dans le prochain numéro du journal.

Le Chroniqueur.

L'idée de leur faire voir notre cité est louable. Mais il ne faudra pas perdre de vue le but officiel de leur visite qui est de rapprocher les deux grandes races qui se partagent le Canada. Il y a un malaise à guérir et il ne faut pas avoir peur d'aller jusqu'aux racines du mal. Chez-nous ce malaise n'existe pas. Les minorités québécoises ne se plaignent de rien tandis qu'en Ontario elles trouvent à redire au traitement qui leur est fait! N'y aurait-il pas moyen par une étude comparée, loyale et sincère, des situations des minorités ontariennes et québécoises de découvrir un remède susceptible de guérir le mal dont se plaint notre voisin?"

Le malheur c'est que nous-mêmes nous sommes très peu en état de signaler de façon précise et autorisée les défauts du régime ontarien. Nous nous désintéressons, nous ignorons! L'occasion est bonne de nous instruire un peu sur la situation réelle qui est faite aux nôtres là-bas. Ne la négligeons pas! Pour aider ceux qui veulent se mettre un peu au point sur cette question nous publions en page deux un excellent article de M. Omer Héroux du Devoir, où en quelques lignes se trouvent exposées de façon claire et concise les données principales du problème ontarien.

Le Tisserand.

FERNAND FRANCCELL

M. Francell en est à sa première tournée en Canada. On dit qu'il a été reçu à Montréal par un auditoire nombreux et sympathique. Il chantait ici mardi soir, et malheureusement la bonne réclame que l'on avait faite, l'assistance laissait fort à désirer sous le rapport du nombre.

M. Francell avait un programme très intéressant, comprenant surtout de la musique française de diverses époques et de la musique russe. Il y en avait là pour tous les goûts et l'auditoire a manifesté son approbation par ses applaudissements réitérés.

M. Francell a une diction peut-être unique, croyons-nous. Il n'est pas de chanteur, à notre connaissance, prononçant avec une telle netteté chaque syllabe de chaque mot. Il connaît en plus tous les secrets d'un mécanisme parfait. Seulement, à notre grand regret, nous devons dire que la voix nous a désappointé. Fatigue, peut-être, rigueur du climat impitoyable pour les chanteurs, peut-être encore, mais en tout cas, la voix manquait de richesse; nous ne pouvions trouver d'autres vibrations que celle que le chanteur mettait dans le trémolo de ses premières pièces, et dont il sut heureusement se départir dans la suite.

Il chanta cependant de façon insurpassable "Musette", "Menuet d'Exaudet", "Viens charmante Annette", trois chansons du XVIII^{ème} siècle. Nous ne les avons jamais entendues chantées de plus éminente façon.

Il ne faut pas parler d'Edmond Clément à propos de tous les chanteurs français qui viendraient ici. Il n'y a pas en France, à l'heure actuelle, d'autre Edmond Clément, et cela nous fait trop de peine d'être déçus lorsqu'on nous dit par exemple que M. Francell est un autre Clément. Donnons à M. Francell tout le mérite qui lui est dû et n'enlevons à Edmond Clément aucun rayon de son ancienne gloire qu'il a si réellement mérité.

Le Chroniqueur.

LES NATIONAUX ET LES RESOLUTIONS DE P.-ALFRED

Le conseil exécutif de la Fédération des Unions Nationales ira les représenter au cabinet provincial. Ce que sont ces demandes

UN CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Le cabinet provincial va bientôt recevoir la visite des membres du conseil exécutif de la Fédération des Travailleurs Catholiques du Dominion. Ces derniers en effet veulent lui présenter les résolutions adoptées au grand congrès de Port-Alfred.

Leur visite suivra ainsi de près celle des internationaux qui ont présenté au gouvernement les résolutions adoptées à leur congrès annuel, tenu l'an dernier, à London.

Les nationaux vont donc se rendre au Palais législatif, aussitôt que M. Pierre Beaulé, leur président général, aura reçu une réponse de l'honorable M. Antonin Galipeault, ministre des Travaux Publics et du Travail.

Les demandes qu'ils feront au gouvernement sont les suivantes: l'uniformité de l'heure; la cessation du travail du dimanche; la fondation de cours du soir pour ouvriers et ouvrières; réglementation plus juste des heures de travail des ouvriers et des ouvrières travaillant à des machines, dans les moulins de pulpe, dans les filatures de coton, mise en vigueur de la loi réglementant le salaire des femmes; cessation du travail de nuit; projet de loi relatif au métier de barbier. Cette loi serait nommée "Loi des Barbiers de la province de Québec".

Les représentants des syndicats nationaux de la province demanderont aussi: "Que le Bureau des Estimeurs soit autorisé à faire respecter la loi des Ingénieurs Stationnaires de Québec, IV, Geo. V, chap. 43, dans son intégralité, que le projet de loi relatif à la plomberie sanitaire, adopté par le congrès tenu, à Montréal, en 1922, et réadopté, en 1923, et en 1924, soit mis en vigueur; que le gouverne-

CANADIENS TENACES

On dit que la véritable amitié est renforcée par les obstacles ou par l'éloignement de la personne aimée. Il paraît en être de même de l'amour de la patrie, ou de la petite patrie, lorsque tout en restant dans la grande, on est loin de la pertion la plus chère et la plus intime de son pays.

Avez-vous eu déjà l'occasion de rencontrer par exemple en terre manitobaine, à 1500 milles de Québec, un Canadien-français qui a du cœur? Il se a deux fois plus patriote, surtout dans les détails, que s'il était resté à bord du Saint-Laurent. L'amour de sa race, qu'il sentait peu ou point dans un milieu complètement français, se développe et s'affermi au contact parfois rude de l'étranger. Cela lui fait accomplir quelquefois des merveilles qu'il aurait prises autrefois pour d'inutiles efforts vers un fol idéal.

Tout en restant chez-nous, continuons encore 800 milles vers l'ouest. Un séminariste que je rencontre en Alberta, et qui est au milieu des Anglais seulement depuis trois mois, me salue par ces mots: "Je suis bien plus canadien que je n'étais. Je le vois pendant neuf jours, et toutes ses conversations laissent saillir un amour passionné de sa race et de son pays."

A quelques milles d'Edmonton, vous n'aurez pas besoin de la lanterne de Diogène pour rencontrer une dame bien éduquée et de haute société capable de faire œuvre souverainement patriotique. En effet, malgré deux mille concitoyens d'autre langue, ses cinq enfants n'entendent et ne disent que du français dans sa maison. A cette fin, elle a remplacé sa petite bonne anglaise par une canadienne de Matane, et les leçons de catéchisme se donnent en français. Sur les conseils d'un frère Jésuite, elle a renvoyé dans l'Est pour lui faire conserver son français un neveu qu'elle avait adopté, et qui à l'école, était en train de le perdre.

Et remarquons que si la femme tient, la race tiendra!

Un jeune homme de 27 ans, sorti à 12 ans d'une école du comté d'Arthabaska, pour travailler sur les fermes de l'Est et de l'Ouest, n'a pas eu le temps d'apprendre à l'école les discours qu'il me tient. Et cependant, dès notre première entrevue, ce bon garçon m'annonce avec bonheur que dans l'Ouest, les Canadiens travaillent avec ardeur pour les écoles françaises; qu'ils demandent du français dans les églises où ils sont assez nombreux; que des parents zélés vont jusqu'à punir leurs enfants qui ont le malheur de parler anglais entre eux. Emile Couture, c'est son nom dont il est fier, ne fait pas d'envolées sonores, mais on sent qu'il y a en lui et en ceux dont il parle une tenacité normande que les frotements anglo-saxons n'émousseront pas.

Vous me direz que tous les Canadiens dissimulés parmi les autres races ne sont pas comme ceux-là. C'est vrai, mais je crois cependant que nous ne devons pas être effrayés outre mesure des déflections parfois excusables. C'est une caractéristique de la race française de produire avec tant de libéralité qu'elle comble facilement les vides et les pertes causées par l'éparpillement de ses forces. Mon arrière grand-père, qui exposa maintes fois et donna enfin sa vie pour étendre le domaine de la France et de la Foi, serait bien heureux aujourd'hui de constater que ses descendants prennent possession, non plus peut-être par l'épée, mais encore par la croix et le soc, des champs immenses qu'il a ouverts à leur activité.

LaVérandrye.

Janvier, 1925.

ment fasse tout en son pouvoir pour empêcher le chômage, soit en faisant revivre la petite industrie, à la campagne, soit en aidant à l'industrie déjà existante; en faisant l'éducation du constructeur; en employant les ouvriers à des entreprises publiques pendant la morte saison; en éduquant le consommateur; en votant des octrois pour l'établissement et le maintien de bureau de placement syndicaux et en activant dans la mesure de ses forces sa politique de colonisation. Une suggestion finale des délégués au gouvernement sera celle-ci: donner de l'aide aux écoles industrielles et promouvoir l'établissement d'un Conseil Supérieur du Travail.

COMMUNAUTÉS RECOMPENSEES

La distribution des Prix de Vertu, dont la grande majorité va à des institutions religieuses—Honneur aussi aux familles nombreuses.

LES PRIX

Paris. — L'Académie Française vient de distribuer comme d'ordinaire ses prix de vertu, lors de sa séance annuelle solennelle. Des prix pour une valeur d'environ quatre cent mille francs ont été décernés. Quelques-uns sont échus à certains individus qui ont accompli des actes admirables de dévouement, d'autres à des organisations qui ont rendu des services signalés dans des conditions difficiles. La plupart de ces organisations sont d'inspiration religieuse.

Un grand prix a été décerné à la communauté de St-Vincent de Paul, sur l'île de Farafangana, près de Madagascar. Pendant vingt-deux ans cinq Sœurs de charité, assistées de deux femmes laïques et d'un chapelain, se sont dévouées sur cette île. Deux de ces religieuses appartiennent à la plus haute aristocratie. Ces femmes ont la garde de trois à quatre cents lépreux, plusieurs de leurs compagnes ont déjà succombé à la fièvre paludéenne.

L'Académie a aussi récompensé les Sœurs de St-Joseph de l'Apparition. Elles sont retournées en 1919 à Alexandrette pour trouver leur mission détruite par la guerre. Elles ont cependant réussi à rassembler les petits Arméniens et Syriens qui avaient été abandonnés dans cette ville et les environs, et ont continué à en prendre soin. La Supérieure de cette communauté a passé trente-sept ans dans cette région du Proche Orient.

Des prix ont en outre été accordés aux Sœurs de St-Vincent de Paul de Jérusalem qui prennent soin de 380 vieillards et infirmes et aux sœurs maristes de Chine qui ont la direction de dix-huit écoles fréquentées par cinq mille élèves.

Outre ces prix de vertu, 90 prix de 25,000 francs et 200 de 10,000 francs ont été décernés à des familles nombreuses méritantes, grâce à des dons faits par Mme Cognacq, de Paris. L'un de ces prix échoit à un paysan de Loiret, père de quatorze enfants, dont douze ont fait du service militaire. Six d'entre eux sont morts au champ d'honneur.

Parmi les prix de littérature, quinze ont été décernés à des ecclésiastiques dont l'un à Mgr Greffe, évêque du Mans.

UNE PREUVE QU'ILS ONT FAIT LEUR PART

Ottawa, 29. — On vient encore une fois d'obtenir la preuve que les Catholiques et les Canadiens-Français ont fait leur part dans la grande guerre, comparé aux autres nations. Voici quelques statistiques à ce sujet.

L'enrôlement par province a donné le résultat suivant:

- Ontario 245,677.
 - Québec 82,793.
 - Nouveau-Brunswick 25,864.
 - Nouvelle-Ecosse 33,342.
 - Manitoba 66,319.
 - Saskatchewan 37,665.
 - Alberta 45,146.
 - Colombie Britannique 51,438.
 - Yukon 2,327.
- Par religion, le résultat est le suivant:
- Anglicans 186,896.
 - Catholiques 133,206.
 - Presbytériens 131,802.
 - Méthodistes 83,827.
 - Baptistes 34,161.
 - Juifs 2,574.
 - Autres religions 18,103.

L'enrôlement total au Canada pendant la guerre a été de 590,572 dont la proportion par origines est la suivante: Anglais 150,463; Ecosseis 46,850; Irlandais 19,452; Gallois 4,730; soldats enrôlés au Canada mais provenant de colonies britanniques autres que notre pays, 7,256.

Les soldats nés au pays étaient d'origines suivantes: Anglaise 259,872; Française 57,833; Américaine 37,391; autres 6,725.

LE THE GRANDIT EN POPULARITE

L'usage du thé devient si populaire par tout le monde que les jardins ne suffisent pas à la demande malgré les plus grands efforts pour répondre à la demande. Comme résultat, le prix du thé a augmenté et une élévation plus grande est imminente.

POUR FACILITER LES CONVERSATIONS

Quelques pièces — Le texte du Règlement XVII — Ce qu'il deviendrait, appliqué aux Anglais de la province de Québec — Deux livres à répandre — M. Belcourt parlera-t-il?

Tous ceux qui sont le moins du monde au courant de ces choses savent que la grosse cause du malaise que tient à faire disparaître les voyages de Bonne Entente, c'est la crise scolaire ontarienne — que symbolise, et résume, pour ainsi dire, le Règlement XVII. Il est donc fort probable que le Règlement XVII et cette crise feront, au cours du passage dans la province de Québec de nos visiteurs ontariens, l'objet de maintes conversations. C'est, entre autres choses, pour faciliter aux interlocuteurs de langue française leur part de la causerie que le Droit vient de publier une série de documents dont nous reproduisons aujourd'hui une assez forte partie. Nous osons prier qu'on lise ces pièces avec attention. La première n'est autre que le fameux Règlement XVII, édition révisée de 1913. Nous nous rendons parfaitement compte que, pour en faire mieux saisir toute la nocivité, il faudrait l'entourer d'un assez long commentaire; mais ces textes administratifs sont toujours un peu déconcertants pour qui n'est pas familier avec la matière qu'ils concernent, et risquent de passer inaperçus tout le long de leur vraie portée.

Deuxième fait, l'inspecteur général qui a l'autorité suprême sur ces écoles est un homme de langue anglaise. Troisième fait, le double inspecteur prévu par le Règlement visait à faire visiter ces écoles par deux groupes d'inspecteurs, les uns de langue anglaise les autres de langue française. Vous rappellent ceci, et le rappelant, s'il en est besoin, à vos amis de langue anglaise, lisez maintenant le Règlement XVII en substituant au mot anglais le mot français, et réciproquement, et demandez à vos amis de langue anglaise ce qu'ils penseraient d'un régime qui, dans des écoles fréquentées en totalité ou en grande partie par leurs enfants, leur exigerait que la langue générale d'enseignement et de discipline dans l'école fût le français, même quand les élèves et le professeur seraient tous de langue anglaise; réduirait l'usage permis de l'anglais aux seuls cas où l'élève serait incapable de parler le français; restreindrait l'enseignement de l'anglais, comme sujet d'étude, aux seules écoles où il était enseigné lors de l'adoption du nouveau règlement que nous imaginons d'après le Règlement XVII (ce dispositif a permis au gouvernement ontarien d'interdire tout enseignement du français dans des écoles fréquentées par une majorité d'enfants français); exigerait que, là où il serait toléré, cet enseignement de l'anglais ne dépassât pas habituellement une heure par jour, ne diminuât pas l'efficacité de l'enseignement donné en français, ne fût donné qu'aux enfants dont les parents le réclameraient expressément; décréterait que leurs écoles fussent soumises à une double inspection — inspecteurs de langue française et inspecteurs de langue anglaise; stipulerait qu'aucun instituteur ne pût enseigner dans l'une de leurs écoles sans justifier d'une connaissance suffisante du français pour pouvoir enseigner dans cette langue toutes les matières du programme; priverait de leur légitime part de subventions publiques les commissions en totalité ou en majorité anglaises qui se refuseraient à imposer aux en-

fants de langue anglaise un pareil régime. Et si pareil Règlement soulevait, très justement, la colère de la minorité anglaise de Québec et de tous les Anglo-Canadiens, pourquoi serait-il plus juste de l'imposer à la minorité franco-ontarienne? Nous mettons aujourd'hui à la disposition des clients de notre Service de librairie deux ouvrages qui traitent particulièrement de ces problèmes: La langue française au Canada de M. Bourassa, où l'on trouvera le texte et la traduction, avec commentaires, du Règlement XVII, et Le Clash, de M. William-H. Moore. Nous espérons pouvoir bientôt allonger cette liste, mais les deux volumes suffiraient déjà à éclairer beaucoup de gens. Qu'on ne craigne point, en les offrant à nos visiteurs ontariens, d'appeler leur attention sur des thèmes réssés. Certains d'entre eux peuvent être au courant de ces choses, mais combien d'autres les ignorent sûrement! Ce n'est pas la première fois que la province de Québec reçoit de ses amables pèlerins de la Bonne Entente. Nous nous souvenons d'une visite qui date de quelques années déjà et qui fit grand bruit. Or, à la fin de cette tournée, au soir même de leur départ pour l'Ontario, nous avons de nos oreilles entendus l'un des gros bonnets de la délégation déclarer devant dix personnes qu'il n'avait pas encore vu ce fameux Règlement, autour duquel on se battait depuis des années et qui était en somme la cause maîtresse du malentendu que lui et ses amis prétendaient faire disparaître. D'autres peuvent être dans le même cas, et ce sera leur rendre un gros service — rendre en même temps à tout le pays un gros service — que de leur fournir, et le plus abondamment possible, des éléments d'information sur cet intéressant débat. L'un de nos amis, qui a vu dans la liste officielle des délégués ontariens le nom de M. le sénateur Belcourt, nous demande si celui-ci prendra la parole au cours du voyage dans la province de Québec de ses co-délégués. Nous n'en savons rien, mais il nous paraît étonnant que les chefs de la délégation ontarienne n'invitassent point M. Belcourt à prononcer quelques discours dans notre province. D'abord, du simple point de vue ontarien — et l'on ne s'aviserait pas, supposons-nous, de refuser la qualité d'Ontarien à un homme qui, non seulement habite depuis une quarantaine d'années la ville d'Ottawa, mais est né en pleine ville de Toronto — M. Belcourt, sénateur du Canada, ancien président de la Chambre des communes, membre du Conseil privé du Canada délégué extraordinaire du Canada en Angleterre, demain peut-être ambassadeur à Washington, est sûrement l'un des personnages les plus représentatifs de la délégation. Puis, s'il s'agit de fonder entre nos deux provinces, entre les deux races, de meilleures relations, ne convient-il pas souverainement de faire entendre la voix de l'homme qui a habité l'une et l'autre province, qui jouit des deux côtés de la frontière interprovinciale d'un grand et juste prestige, qui est lié par le sang à la majorité québécoise en même temps que le chef élu de la minorité ontarienne, qui a longtemps fréquenté les milieux politiques et intellectuels de l'Ontario? Quel homme a plus de chances de pouvoir sûrement indiquer les conditions d'une durable bonne entente entre les deux provinces? M. Belcourt ne cherche pas beaucoup la grande publicité, mais — on l'a vu par ces discours de Toronto — il ne se déroberait point aux tâches nécessaires, et il serait vraiment regrettable que les artisans de la paix interprovinciale n'eussent point l'occasion d'entendre une voix si hautement qualifiée. Omer Héroux. ("Le Devoir")

QUELQUES DOCUMENTS SUR LE REGLEMENT XVII

(SUITE ET FIN)

Résolution proposée par M. Bullock, député de Shefford, et appuyée par M. le docteur Finn, député de St-Laurent, deux anglo-protestants, à la Législature de Québec, et adoptée à l'unanimité le 13 janvier 1915.

Que cette Chambre, sans déroger aux principes de l'autonomie provinciale et sans vouloir en aucune façon intervenir dans les affaires des autres provinces de la Confédération, constate avec regret les divisions qui semblent exister parmi la population de la province de l'Ontario au sujet de la question des écoles bilingues et croit qu'il est de l'intérêt du Dominion en général que toutes les questions de ce genre soient envisagées à un point de vue large, généreux et patriotique, se rappelant toujours que l'un des principes fondamentaux de la liberté britannique dans tout l'Empire est le rapport des droits et des privilèges des minorités.

Lettre de l'Université Laval de Québec à l'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario, (16 janvier 1915).

M. A. T. Charon, président de l'Association Canadienne Française d'Éducation d'Ontario.

La lettre, tout à la fois si forte et si pondérée que Son Éminence le cardinal Bégin vient d'adresser à Mgr l'Archevêque de Montréal au sujet des écoles dans l'Ontario, a été accueillie dans tout le Canada français avec une satisfaction et une herté bien légitimes. Ces nobles paroles sont une revendication calme et juste des droits imprescriptibles que nous garantissons non seulement la nature et le bon sens, mais encore l'usage et la constitution interprétée dans l'esprit même qui l'a dictée. C'est ainsi, pour nos compatriotes de là-bas, avec une approbation sans équivoque, un appui et un encouragement dans cette lutte suprême où ils cherchent non pas seulement à défendre leur langue, mais encore à protéger leur foi dont cette langue est le véhicule, l'interprète et la gardienne.

Avec tous ceux que les lois de la justice et du "fair-play" ne laissent pas indifférents; avec tous les vrais Canadiens, qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise, l'Université Laval a éprouvé une joie sincère à l'apparition de ce document qui restera comme l'une des plus belles pages de notre histoire. Chancelier de notre université, l'Éminentissime Cardinal Archevêque de Québec a exprimé d'une façon magistrale des idées et des sentiments qui sont, nous sommes heureux de le déclarer, les idées et les sentiments de l'Université Laval elle-même; et celle-ci reste dans son rôle et croit même remplir un devoir en faisant publiquement siennes ces paroles d'or qui viennent de tomber des lèvres de son chef vénéré.

Par son âge et sa position, par sa charité comme par ses fonctions l'Université Laval se trouve à la tête de l'enseignement du français au Canada. Elle du Séminaire de Québec auquel, dès les premiers temps, les gouverneurs anglais laissèrent toute liberté, cette institution a été créée pour maintenir sans doute et sauvegarder en ce pays la religion catholique, mais aussi pour perpétuer parmi nous les lettres françaises et pour étendre sur toute la race le rayonnement de leur influence.

Sa Majesté la reine Victoria, de très illustre mémoire, par l'octroi d'une charte généreuse, a constitué notre Université la première et l'officielle gardienne de cette culture française où tout Canadien de sang français trouve l'aliment de sa vie morale, culture à laquelle nous tenons par tous les liens de notre pensée et par toutes les fibres de notre cœur. De sa charte, l'Université Laval n'est pas même obligée de faire dans ses leçons, une part à la langue anglaise. Et pourtant, avec une largeur d'esprit et un sens pratique qu'on nous permettra de rappeler ici, elle a voulu d'accord avec tous ses collèges classiques affiliés, que ses mêmes institutions fussent bilingues et qu'aucun élève ne pût être admis aux honneurs du baccalauréat sans justifier d'une connaissance suffisante de l'anglais.

C'est le propre des peuples civilisés de rechercher dans le contact des autres races et dans une certaine réciprocité de langage un échange de connaissances utiles et de lumières bienfaisantes. Notre université française n'a pas cru s'amoindrir en favorisant chez elle l'étude de l'anglais; et les races de langue anglaise n'ont rien, croyons-nous, à redouter du voisinage, et des progrès d'une langue que parle leur propre souverain et que les esprits les plus cultivés du monde se font gloire de connaître.

Au reste, les directeurs de l'Université Laval conformément aux règles d'une saine pédagogie veulent que l'enfant apprenne d'abord sa langue maternelle et que la formation de son esprit s'accomplisse par des méthodes et avec des maîtres qui soient ceux de sa race et de sa langue; tout autre façon

d'agir serait, à leurs yeux, non seulement une injustice vis-à-vis des familles, mais une discipline scolaire infructueuse et erronée. C'est pourquoi avec tous les esprits impartiaux, l'Université regrette la situation déplorable faite depuis quelques années aux écoles canadiennes-françaises d'Ontario. Et c'est pourquoi aussi, elle ose joindre sa voix à celles qui s'élèvent de toutes parts en faveur de la minorité ontarienne opprimée.

Dans cette lutte pour le droit et pour la langue l'Université Laval tient à assurer les vaillants champions d'une si belle et si noble cause de ses profondes sympathies. Et à ce témoignage d'approbation et d'encouragement, elle joint l'expression de ses vœux les plus sincères pour qu'un nouveau règlement, basé sur la justice et l'équité, vienne au plus tôt rétablir l'harmonie entre deux races diverses faites pour s'entendre et destinées à jouir des mêmes droits et de la même liberté.

L'Université Laval, Par le Recteur: Amédée Gosselin, Pte. P. A.

Résolution de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (mars 1915)

Les délégués au Congrès annuel de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ainsi que leurs officiers, réunis pour leur premier Congrès annuel tiennent à exprimer la résolution suivante: "Profondément convaincus que la paix de leur pays subsistera à la seule condition, pour les différentes races, de respecter mutuellement leurs droits; convaincus aussi que la séparation opérée par les frontières politiques entre eux et leurs nationaux des autres provinces ou des autres pays ne leur défend pas de sympathiser avec leur frères quand les droits de ceux-ci sont lésés; ils expriment le vœu que la situation faite aux Canadiens Français de l'Ontario soit bientôt résolue, conformément à la justice naturelle, à l'équité, aux droits politiques et à la saine pédagogie.

(Signé) J. A. M. Brousseau, secrétaire. Montréal, 11 mars 1915.

Paroles de SIR LOMER GOUIN, premier ministre de la province de Québec, à l'Assemblée Législative de Québec, le 11 mars, 1915.

Cette guerre terrible aura pour nous, par certains côtés, d'heureux résultats en ce qu'elle a fait la population du Canada plus unie que jamais. Me sera-t-il cependant permis de dire ici combien nous regrettons qu'une malheureuse division chez nos frères de la province voisine empêche cette union soit parfaite.

Pendant qu'en Europe, Anglais et Français luttent à l'encre pour le triomphe de la justice, pendant que sur les champs de bataille, Français et Anglais versent généreusement leur sang pour qu'il n'y ait plus d'opprimés en Europe et que la paix soit assurée aux générations de demain, pourquoi taillât-ils leurs frères d'Ontario se divisent sur l'opportunité d'enseigner aux enfants d'une minorité la langue des déconcreteurs de pays et qui est aussi celle d'un peuple pour lequel l'Empire, de ses armées, de ses colonies, de sa vie nationale?

Loin de moi la pensée de m'interposer entre le gouvernement et la minorité de la province voisine, et Dieu me garde de prononcer une seule parole qui pourrait ajouter à la division que nous déplorons, mais je ne puis oublier que ce sont les Canadiens anglais de l'Ontario et les Canadiens français du Québec qui ont d'accord, fondé l'édifice puissant qu'est le Dominion. Qui voudrait prétendre qu'il n'a pas été dans leur esprit de donner aux deux races des droits égaux en matière de langue, de religion, de propriété et relativement à la personne ainsi que le disait Sir John A. McDonald en 1890 et qui pourrait prétendre que ce ne soit pas en s'inspirant de tels sentiments que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord a été rédigé par les pères de la Confédération.

Grâce à Dieu, nous avons toujours vécu dans l'harmonie et dans la paix, et il n'y a jamais eu dans la province de Québec d'oppression ni d'opprimés, et je connais assez le cœur de notre population pour déclarer qu'il n'y en a jamais. Mais s'il arrivait un jour que la minorité eût à se plaindre des traitements de la majorité, qui pourrait s'étonner que l'Ontario fit entendre sa voix pour demander justice à l'égard des siens. C'est animé de ce sentiment, M. l'Orateur, que je veux, avant de reprendre mon siège, adresser, au nom de toute la population de Québec, des Canadiens anglais, écossais et irlandais comme des Canadiens français, un appel au gouvernement et à la majorité de la province d'Ontario, au nom de la justice et de la générosité dont l'Angleterre a donné tant de preuves et qui ne peuvent manquer d'animer tout citoyen véritablement britannique, comme au nom des luttes qu'ont soutenues nos pères pour ouvrir à la civilisation les riches domaines qui sont notre patrimoine commun, je demande qu'on fasse justice à la minorité française de l'Ontario et même qu'on soit généreux envers elle.

Au nom des sublimes expressions

qu'il a données à la pensée humaine, je demande pour le verbe français, le droit de résonner aux lèvres des écoles de l'Ontario qui veulent l'apprendre et le parler.

Protestation des chrétiens de langue française de la ville d'Ottawa (5 juillet 1915)

Nous, soussignés, curés de langue française de la ville d'Ottawa, déclarons ce qui suit:

1. Nous avons étudié depuis trois ans, avec le plus grand soin et sans aucun parti pris, le fameux ordonnance du Ministère de l'Instruction publique, communément désignée sous le nom de Règlement XVII.

2. Aujourd'hui nous sommes aux premiers jours de son promulgation, nous considérons que ce règlement viole les droits les plus sacrés des parents canadiens-français de l'Ontario en abolissant pratiquement et à brève échéance l'enseignement du français; qu'il viole les droits constitutionnels à des écoles vraiment catholiques en leur imposant de fait des inspecteurs non catholiques; qu'il viole leurs droits à l'égalité devant la loi en les soumettant à un odieux régime d'exception par le double inspecteur; qu'il condamnerait infailliblement, l'expérience le prouve, les enfants canadiens-français à demeurer dans l'ignorance de l'une et l'autre des deux langues officielles du pays, s'il venait par malheur à être mis en vigueur.

En conséquence, maintenant comme alors, nous sommes fermement convaincus que ce règlement ne peut être accepté même à titre d'essai et sous protest. Nous le regardons au nombre de ces choses qui sont tellement odieuses et destructrices qu'on ne peut jamais en faire l'essai. Qui blâmerait les Belges et les Français de n'avoir pas consenti à faire l'essai SOUS PROTET de l'invasion allemande?

Témoins oculaires de l'attitude ferme et solennelle et du dévouement sans bornes de nos commissaires d'école et de leurs fidèles allées, nous nous faisons un devoir de leur dire notre admiration et notre reconnaissance et d'engager nos paroissiens à leur donner comme par le passé toute leur confiance et leurs encouragements.

Nous sommes en mesure plus que bien d'autres d'apprécier les services insignes rendus à la cause par l'Association d'Éducation. Nous ne pouvons que la féliciter d'avoir remplit avec autant de dévouement, de dignité, de modération, de véritable esprit de conciliation, le mandat qu'elle a reçu de délégués de tous les Canadiens français de l'Ontario. A la vaillante Association d'Éducation, à nos braves Commissaires d'école et à nos chers paroissiens nous remercions de tout cœur ces paroles de Monseigneur Latulippe: "J'aurais voulu dire à notre peuple, aux pères de familles anglo-saxonnes: courage! vous n'êtes pas seuls à lutter, votre église est avec vous..." et ces autres du distingué Président de l'Association: "nous demandons justice et nous l'obtiendrons, parce que c'est là la politique de l'Angleterre de rendre justice à tous".

La lutte est commencée; elle entraînera certainement des sacrifices. Ensemble, nous les ferons avec générosité afin de conserver ce qui doit vous être aussi cher que la vie: l'éducation de vos enfants.

Nous osons demander à tous les journaux animés d'un patriotisme pur et généreux de nous prêter leur puissant concours dans la revendication des droits des parents sur l'éducation de leurs enfants. (Signé)

L.-N. Campeau, curé d'office Notre-Dame d'Ottawa. Jos.-A. Myrand, prêtre curé, de Ste-Anne d'Ottawa. Fr. E.-A. Langlois, O. P. pr., de St-Jean-Baptiste d'Ottawa. J.-E. Jeannotte, O. M. I., curé du Sacré-Cœur d'Ottawa. Fr. Conrad, O. F. M., curé, de St-Frs d'Assise d'Ottawa. H. Chabot, O. M. I., curé, de Ste-Famille d'Ottawa. F.-X. Barrette, prêtre curé, de St-Charles d'Ottawa.

PROTET adopté à la Convention des Canadiens français d'Ontario (février 1916)

CONSIDÉRANT que la minorité catholique du Haut-Canada a obtenu en 1863, une législation spéciale réglant la création, la tenue et l'administration des écoles confessionnelles dans le Haut-Canada; CONSIDÉRANT que cette législation de 1863 n'a pas été amendée mais est restée telle qu'elle était lorsqu'en 1867 la province du Haut Canada entra dans la Confédération sous l'opération de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, pour devenir la province d'Ontario; CONSIDÉRANT que dans cet acte des écoles séparées du Haut-Canada devenu intangible en vertu de la clause 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il est décrié qu'aux provinces appartenant exclusivement le pouvoir de légiférer en matière d'éducation, avec la réserve toutefois qu'aucune loi provinciale ainsi édictée ne peut en aucune manière causer préjudice aux droits et privilèges possédés en vertu de la loi lors de l'union par la minorité catholique d'aucune de ces provinces;

CONSIDÉRANT que, lors de la dernière session de la législature l'Ontario, il a été décrié une loi qui donne au gouvernement d'Ontario le droit en ce qui concerne la ville d'Ottawa, de remplacer les commissaires élus par le peuple par une commission spéciale

LE BIEN PUBLIC est imprimé et publié au No. 3 rue Hart, par la Cie Le Bien Public, limitée dont M. l'Abbé D. G. Linas est le gérant-général.

A VENDRE: 1 bâtisse, amélioration moderne, 2 logements, Plateau Lavolette.

1 bâtisse de belle apparence et en très bonne condition, 4 logements, St-Pierre. S'adresser à Arthur St-Pierre, 12, St-Pierre, Trois-Rivières, 8 1 m.

A VENDRE: Terrain sur la rue Duplessis-Bochart, près de la rue St-Maurice, de 50 pieds de front par 60 pieds de profondeur, avec une maison privée réparée à neuf à l'intérieur. Dépendances à l'arrière, hangar, écurie, étable et poulailler. S'adresser à Victor Abran, notaire, 31 rue Bonaventure, Trois-Rivières, M. et J. 101év.

PERDU: Chien terrier blanc avec une oreille noire et tachés noirs sur la queue. Répond au nom de "Mickey". Récompense généreuse à celui qui le rapportera à Gordon Nutt, Lac Caslus, St-Alexis des Monts, 20-22-27-29.

CAMIONNAGE: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

SUCCESSION EPHREM L. VILLEMURE, en son vivant cultivateur, de la cité des Trois-Rivières.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

AVIS PUBLIC: Si vous avez des valises, coffres ou effets personnels à faire transporter, téléphonez 132 Gou Dufresne, Enreg. (en face de la gare), jeudi 1. N. O.

Painkiller ENHIVER ARRETE LE FRISSON CASSE LES RHUMES ET AINSI EMPÊCHE LA DROCHITE LA GRIPPE LA PNEUMONIE

De l'EAU bouillie et filtrée — des SELS médicinaux purgatifs et effervescents — L'ESSENCE de CITRONS choisis de Sicile — du pur SUCRE de canne des Antilles, telle est la composition de la nouvelle LIMONADE PURGATIVE "RIGA" qui prévient et combat la Constipation.

CRAIGNEZ-VOUS. De faire extraire vos dents L'ACAINE tue la douleur la plus violente. Venez l'essayer chez le Dr Auguste Massicotte CHIRURGIEN-DENTISTE No 1, rue Des Forges, Les Trois-Rivières.

Consultations: Tél. 599 56, Avenue Lavolette, Les Trois-Rivières. Dr C. A. BOUCHARD Membre Ct de la Société Anatomique de Paris, Membre Ct de la Société des Chirurgiens de Paris, Chirurgien à l'Hôpital St-Joseph. Maladies des femmes. Maladies des voies urinaires. Consultations à domicile sur rendez-vous.

Docteur Louis-Georges Godin SPECIALISTE POUR LES MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE. 8A RUE HART En face du "Bien Public" Heures de bureau: Tous les jours de 14 à 5 heures Heures d'attente: Bureau à partir de 7 heures le mardi soir Consultations jusqu'à 2 heures P.M. le samedi. Téléphone 919 Résidence: 606

Faites vous-mêmes vos mouches de moutarde Elles sont beaucoup plus efficaces

Quand vous sentez l'approche d'un mal de gorge, que vos amygdales enflent ou que quelqu'un à la maison est pris de crampes, une bonne mouche de moutarde à l'ancienne mode procurera un soulagement rapide et sûr. La mouche de moutarde fait énormément de bien dans les cas de rhume, de névralgie, de rhumatisme et même comme traitement d'urgence de la pneumonie. Il semble qu'il ne vaille pas la peine de s'embarrasser d'onguents massifs, puissants qui ne contiennent qu'une faible proportion d'huile de moutarde, extraite de la graine de ce produit. Ces onguents sont ou trop faibles pour procurer un prompt soulagement, ou trop différents pour qu'on puisse s'y fier. Cette même moutarde sèche que vous employez pour la cuisine est ce qui fait la meilleure mouche. Elle possède toujours la même force et se moule rapidement et efficacement à la farine ou à la farine de graine de lin. Pour un pédicure on mélange quatre cuillerées à soupe de moutarde sèche avec de l'eau froide et l'on verse la pâte claire ainsi obtenue dans le bain.

L'ANNONCE BIEN FAITE est le phare qui guide l'acheteur averti. Etiennez cette lumière et le magasin le plus achalandé sera bientôt fermé.

LE BIEN PUBLIC

Travaux assurés selon les règlements de L'AUDIT BUREAU OF CIRCULATIONS Chiffres fournis sur demande.

LE BIEN PUBLIC, LE JEUDI, 29 JANVIER 1925

PAGE TROIS

BANQUET EN L'HONNEUR DES ALL-BLACKS

La compagnie du Pacifique Canadien donnera dimanche soir prochain à Mont réal, un grand banquet en l'honneur du célèbre club de rugby "All-Blacks" de la Nouvelle-Zélande, qui doit arriver samedi à St-Jean N. B., à bord du "Mont-Laurier". Une délégation composée d'officiels de la compagnie et de citoyens éminents de la métropole, ira rencontrer les joueurs à la gare Windsor, où ils sont attendus dimanche midi. L'après-midi sera affecté à la visite de la ville et de ses édifices les plus intéressants. Parmi les invités au banquet qui aura lieu dans la soirée, on relève les noms de divers officiers du Pacifique canadien et de plusieurs citoyens en vue qui prennent un vif intérêt aux choses du sport, du rugby tout particulièrement. Les "All Blacks", quittant Montréal dimanche soir, en route pour Toronto et l'Ouest du pays, où ils se rendent encore l'objet de chaleureuses réceptions. Ils doivent s'embarquer pour la Nouvelle-Zélande à San Francisco, après avoir joué quelques parties avec des clubs de la côte du Pacifique. Le club "All Blacks" vient de terminer en France et en Angleterre, une tournée où il n'a remporté que des victoires.

M. C.-E. VIGNEAU ELU PRESIDENT DES NOTAIRES

La section locale de l'Association du Notariat Canadien a procédé mardi à l'élection de ses officiers pour un nouveau terme. Il y avait deux candidats pour la présidence le notaire C.-E. Vigneau de cette ville, et le notaire Desroches de Grand'Mère. Le vote fut pris, et le notaire Vigneau fut élu.

Les autres officiers sont: MM. les notaires J.-A. Gravel, de St-Narcisse, vice-président; Victor Abran, de Trois-Rivières, secrétaire trésorier; Lucien Lessard de Ste-Ursule, G.-E. Ladouceur de Shawinigan Falls conseillers.

Il y eut ensuite réception chez M. C.-E. Vigneau, 66 rue Ste-Julie et chez M. le notaire J.-A. Trudel.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr Cloutier, M. l'abbé Henri Mélançon, curé à St-Ignace du Lac est nommé au Sacré-Cœur de la Baie Shawinigan, succédant à M. l'abbé J.-A. Ladouceur, décédé dernièrement; M. l'abbé Josephat Rinfret, vicaire à Louiseville, remplacera M. l'abbé Mélançon à la cure de St-Ignace.

MESSAGES TRANSMIS AU POSTE C. K. A. C. DE "LA PRESSE", LORS DU CONCERT DE LA PHILHARMONIE D. L. S.

NOMBREUSES APPRECIATIONS

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui la première partie des nombreux télégrammes et messages téléphoniques adressés au poste C. K. A. C. lors du fameux concert donné dimanche dernier par la Philharmonie de la Salle.

Comme nos lecteurs le verront, ces messages viennent de "partout", montrant bien l'intérêt porté par les amateurs de radio au grand concours des Fanfares organisé par "La Presse".

La Philharmonie s'est écartée d'une grosse réputation, et ce fut d'un bout à l'autre du pays le même concert d'éloges à son adresse.

Comme la liste n'en finirait pas en donnant la teneur de chaque message, nous ne publierons que les noms des personnes qui les ont envoyés.

M. Ivanbo Trudel et les membres de la Philharmonie D. L. S. remercient les personnes qui ont témoigné leur sympathie par leur télégramme ou leur téléphone d'appréciation sur le concert du 25 janvier.

Télégrammes des Trois-Rivières:— Rév. F. Boulay, curé, Cathédrale, Rév. Henri Vallée, Fr. Germain, D. L. S., Directeur, Jacques-Henri Larivière, Louis-D. Durand, avocat, Hon. Dr. Normand, M. et Mme Ed. Buisson, Willie Dufresne, J.-L. Pinard, épicière, M. et Mme Ferdinand Bouchard, Mme Jérôme Lebel, Eugène Cloutier, Ed. Cloutier, J.-W.-O. Cloutier, Jules Cloutier, J.-L.-R. Dussault, Omer Chenevert, Jos.-L. Fortin, marchand, Alfred Aubry, L.-B. Loranger, échevin, M. et Mme Lacharité, Mme Leblanc et Mlle Lucienne, Arthur Bettez, maire, Dr. J.-E. Darche, Edouard Langlois, Emile Jean, J.-G. Bolduc, 2 fois, Honorables Chagné, Irénée Chagné, Pierre Dupont, Denis Dupont, Denis Dussault, Ls Chamberland, ptre, Doct. Eugène Bourgeois, Directeur D. L. S. et 500 élèves, Mme Alcide Beaumier, Rodrigue Verrette, Albert Verrette, Gérard Moreau, Albert Martin, Maurice Duval, Albert Rouette, Etienne Veilleux, Paul Bisson, Laurier Singarier, Léon Trépanier, Gérard Lemire, François Lacroix, Edouard Caron, Armand Rheault, Gérard Pinard, Fernand Gignac, Pierre Godin, Léo Champoux, Arthur Caron, Robert Bellefleur, René Tétrault, Oscar Guilbert, Clément Richard, Lauréat Marois, Noël Trudelle, Rodolphe Gélinas, Bruno Gélinas, Arthur Julien, Charles Biron, Robert Frigon, Zéphirin Croteau, Noël Doucet, Ovide Gagné, Gildas Sauvageau, Louis Chevalier, Paul Lespérance, Léo Lacroix, Jean Dufresne, Ephrem Leclerc, Léo Dessureault, Edmond Dantigny, Edouard Pagé, Jacques Toupin, Edmond Dufresne, Dionis Drolet, Paul Drolet, Lorenzo Tremblay, Roger Lacourse, Philippe Rivier, Justin Lacroix, Paul Piché, Rév. Fr. Rémi, Robert Arsenault, Moïse Beaumier, Léon Prévost, Paul Guoin, Jos. Lecours, Jules Dubé, Frédéric Marchand, Antoine Gauthier, Thomas Bellier, Fernand Fafard, Stephen Thellier, Cercle Royal Georges, Roméo Legendre, Ovide Héroux, Léon Trépanier, Roland Descôteaux, Paul-Emile Panneton, Juge Duplessis, Dr F. Houde, impresario local, A. Héroux, photographe, M. Anselme Trudel, Mme Anselme Trudel, Mme Ivanbo Trudel, Mlle Angeline Trudel, Mlle Juliette Panneton, Mlle Yves Trudel, Dr J.-A. Hall D. L. S., famille Wilfrid Héu, Dina Héu, Sylvio Carignan, Marc Carignan, Wilfrid Carignan, Henri Hamel, Emile Hardy, G.-E. Allen, Eugène Bellefeuille, Joseph Désilets, Paul Désilets, Georgette Désilets, Mme Joseph Désilets, les Elks des Trois-Rivières, Armand Godin et un groupe d'amis, Club raquette Lavolette, Philippe Bigué, Mlle Alice Chamberland, Jean Labissière, Georges Garceau, Alfred Veilleux, Gérard Vanasse, Léopold Deschêne, Antonio Richard, Fernand Godin, Jos. Dufresne, Roland Dufresne, Georges Dufresne, Gérard Richer, Jean Gagnon, Gérard Marquis, Robert Bellefeuille, Euclide Leclerc, Roger Leblanc, Léo Martin, Hubert Gaudette, Louis Beaumier, Gaston Roy, Jos. Renald, Maurice Duchesne, Charles Lesieur, Etienne Lamontagne, John Simard, Frank Haney, Jacques Dumont, Omer Arcand, Léo Trudel, Jean Gingras, Gérard Couture, Paul Rivard, Rodolphe Blanchette, Armand Landry, François Lord, Ubald Leclerc, Pierre Normand, Maurice Tourigny, Marc Stiophile, Jean Descôteaux, Benoît Bellefleur, Léo Monplaisir, Philippe McCarthy, Geo. Bornais, Richard Loranger, Claude Barnard, Jean-Marcel Giroux, Joseph Lesage, Louis Godbout, H. Touchette, T. St-Germain, H. Dupras, Dionis Lamy, M. et Mme Emile Lafontaine, M. Louis Lamy, Emile Lamy, Club Hockey

Boswell, Henry Parent, Dionis Bastien, Marie-Louise Bastien, Mlle Cécile Charland, J.-A. Hamelin, D. Pantalao et amis, le Club Raquette des Trois-Rivières, Girard Tossignant, Mme Wilfrid Tossignant, Wilfrid Tossignant, Mlle Auror Landry, Mlle Germaine Landry, Mlle Annette Sayer, Alexandre Girard, Cécile Girard, C. Grenier, J.-Albert Weaner, Mlle Anita Toupin, J.-R. Gélinas, Nap. Lamy, M. Carter, Mme Carter, M. Wilbrod Lafrenière, M. Jules Bettez, Mlle Cora Ross, M. J.-A. Cormier Co., M. Cloutier, M. Ovide Hould, M. Courteau, Mme Courteau, Mme Jos. Déry, M. et Mme Sarazin, M. Cyrille Perreault, Mme Perreault, M. Guimond, Mme Guimond, Mlle Perrault, D. Nestor Perrault, Albert Langlois, Léopold Désilets, Paul Labarre, Alfred Garneau, T.-H. Trow, Lucien Robert chef d'orchestre, Lawrence Parent, Ch. Bédard, M. Ernest Lamy, Mme Lamy, M. Henri Laperrière, M. Désilets, Mlle Désilets, Arthur Guilbert, Geor. Bourgeois, Hector Bourgeois, Emile Guilbert, Ferdinand Guilbert, M. Wilfrid Bourgeois, M. Willie Britten, M. Eddie Brunelle, J.-W. Guillemette, Albert Hamel, Louis Bureau, Ubald Bureau, Rosaire Carboneau, Edgar Hamel, Fernando Hamel, Mlle A. Landry, Lorenzo Martel, Joseph Dauphinais, Rodrigue Dugré, Jean Boivin, Albert Bolduc, Ferdinand Bouchard, Paul Garud, Lucien Grégoire, Dussault & Dussault, Légaré Automobile Co., Albert Dansereau, W.-P. Grant, L.-G. Jourdain, G.-A. Dufresne, M. et Mme Antonio Ronette, Brotherhood of Railroad Trainmen, Albert Bertrand, Pierre Bigué, Albert Blais, Gaston Goulet, P.-N. Goulet, Maurice Berlinguet, Arthur Ouellette, J.-H. Peltze, Dr N. Godin, Joseph Guoin, N. Marchand, organiste Ste-Cécile, François Marchand, Appelly, Waycammock Paper Co., Nap. Godin, Roland Godin, J.-L. Levesque, famille Scott, M. et Mme J.-B. Pelquin, J.-L. Paquin, Philippe-Arthur Leduc, Léon Dufresne, Gertrude Boisvert, Ovide Raymond, M. A.-W. Loriot, M. et Mme J.-L. Dufault, Mlle Mimi Dufault et un groupe d'amis, Mlle Lina Ossen, M. et Mme Auguste Bellefeuille, M. et Mme J.-S. Duff, Wilfrid Bourgeois, J.-H. Goulet, Mlle Lédia Normand, Mlle F.-Lora Dumont, Rodrigue Héroux, Gustave Derôme, Frédéric Poliquin C.-E. Godbout, Mme Dockett Noim, Mlle M. Higgins, Gérard Godin, Mlle A. Leblanc, l'abbé Philippe Normand, Dr L.-P. Normand, Léon Méthot, Louis Normand, Henri Méthot, Georges Guoin, D. Baxter, Philippe Bigué, Mme Eugène Davignon, Causette Davignon, Eugène Davignon, l'abbé Philippe Normand, Dr L.-P. Normand et famille, Narcisse Bourassa, Arthur Lacroix, Maurice Bellefeuille, Sévère Rivard, Pie Rivard, Pauline Chenevert, Vivian Burrill, M. et Mme H.-A. Montmarquette, M. et Mme Léonidas Morin, Bruno Beaumier, Bruno Beauphin, Léonce Beaudry ing.-civil, Zéphirin Beaudry, Armand Cauthier, Donat Gauthier, Edmond Bellefeuille, Emile Gagnon, L.-T. Laflamme, Irénée Bergeron, J.-C. Sauvageau, Emilien Allot, Nemèse Garceau, Jos. Boucher, Albert Olivier, Maurice Cormier, Arthur Weaner, J.-A. Paquin, professeur, Mme Lafond, M. Charles Lafond, Mlle L. Lafond, Mme Bourgeois, M. Philippe Dion, Mme Hébert, Georges Hébert, M. et Mme Arthur Lacombe, E.-C. Hamel, Hector Landry, François Lajoie, Jules Cloutier, Mlle Hélène Gauthier, Mlle Edouardine Dupont, Donat Fréchette, ptre, Frs Grimard, D. Grimard, ptre, abbé Gélinas, Le Bien Public, Edgar Duval, Alp. Drouin, Jeanne Trudel, Aline Lamarche, Joseph Cloutier, Gaston Bouchard, Joseph-E. Bouvillé, Cecilio Grenier, Henri Grenier, Mlle Brulé, Mlle Héron, Georges Lefrançois, M. et Mme Alfred Lemay, Antonio Gauthier, Hon. Jacques Bureau, Sylvio Carignan, Marc Carignan, Wilfrid Carignan, Henri Hamel, Emile Hardy, Geo. Allen, Eugène Bellefeuille, Joseph Désilets, Paul Désilets, Georgette Désilets, Mme Joseph Désilets, les Elks des Trois-Rivières, Armand Godin, Club Raquette, Trois-Rivières, Philippe Bigué, Mlle Alice Chamberland, Cécile Rocheleau, M. et Mme Alphonse Courteau, G.-Olive Houle, Charles Bellefeuille, Laurent Paradis, Dr L.-G. Lajoie, Ls-Philippe Paradis, Laurent et Philippe Paradis, Dr Lucien Plante, Chanoine L.-A.-L. Dusablon, Geo. Dufresne, Ud. Dufresne, Ovide Dumont, L.-F. Nobert, J.-L. Blondeau, Dr Roméo Bédard, Maurice Bédard, A.-C. Girard, Roméo Girard, Lucienne Hamel, Elphège Fournier, P. Scott, Oscar Bailly, Mlle Eva Nolin, famille J.-B. Poliquin, Euclide McClaren, F. Bail, Mme Alex. Baptist, M. et Mme W.-B. Bap-

list, M. et Mme C.-J. McGregor, J.-W. Guillemette, M. et Mme P.-F. Pimoneault, J.-B. Désilets, Mme J.-E. Simard, Mme Alred et Jos. Guoin, Arthur Kemp, Adolphe Fugère, Réal Fugère, Alred Godin, Ovide Godin, Ovide Rochelau, Joseph Guillemette, Charles Caron, Mme Zéph. Lord, Hélène Rocheleau, Anne-Marie Jeanne Caron, Constable J. Bellemare, P.-E. Ouellette, Jacques Beaumier, Jean Beaumier, Maxime Gauthier, Maurice Gélinas, Roméo Bailly, Loren o Beauchemin, Antonio Beaulieu L.-P. Gariépy, Antonio Ga thier, Dr J.-H. Remington, L.-P. Mercier, J.-A. Thompson, Guy Mercier, Adélar Provencher, L.-H. Read, Joseph Labarre, Arthur Spéard, Jacques Ryan, M. et Mme Arthur Gilbert, Frère Rémi, Mme Philippe Dufresne, Auguste Panneton, E.-A. Bouchard, Frs Désilets, Emile Hamelin, Dr J.-H. Bédard, Donat Dumont, Mme Moïse Dumont, Lédia Dumont, Berthe Deschênes, W.-H. Fontaine, Maison Brock Ltd, Damien Levasseur, J.-E. Cloutier, Opérateur Marconi, Lucien Mercier, Marie-Louise Boisvert, F. Mailhot, Camilla Bouchard, A. Caron, Adolphe Michand, J.-Y. Larivière, Jacques Decheneau, P. Marinneau, Prisme Sarasin, Albéric Fugère, J.-O. Pelletier, Maurice Duplessis, G.-H. Dion, Charles Bellefeuille, Eugène Bellefeuille, François Bellefeuille, J.-E. Godin, L. Godin, Arthur Robert, Edouard Grégoire, Willie Ball, Boys Scouts, Maurice Fortin, Léon Pagé, Arthur Bédard, Ernest Bédard, Ernest Genest, Roméo Gervais, Louis Tremblay, Arthur Marquis, Adrien Bellefeuille, Auguste Bellefeuille, Eugène Godin, Henri Godin, Jeanne Boulianne, François Lacroix, Anthele Dubé, William Sanders, J. Bradley, Laurent Gaudet, Ed. Condrain, W. Robichaud, A.-J. Lacroix, Georges Bourgeois, R. Robichaud, A. Boisvert, J.-A. Voyat, Arthur Larue, Mme D. H. Ricault, Zéphirin Lambert, Mlle Lucette, Roland Noël, Auguste Bellefeuille, Paul Bellefeuille, Léon Descarreau, Noël Levasseur, Roger Dubal, Gérard Voyat, Joseph Trépanier, Jules Sauvageau, Léo Sauvageau, Joseph Asselin, Arthur Robichon, Alred Aubry, Réal Fugère, Albéric Garceau, J.-M. Chandonnet, Geor. Chartrand, Dieudonné Chenevert, Raoul Chenevert, Donat Dussault, Albert Clermont, Antonio Cloutier, Edmond Cloutier, Ernest Cloutier, Frank Dusseault, Prosper Cloutier, Donat Verrette, Phidine Hamel, Ernest Cossette, Ovide Sévigny, la Compagnie Radio Concert, Napoléon Alarie, Maurice Arcand, Philippe Arel, Dr Hall, Freesnyet, dentistes, Alfred Frenette, Henri Bisson, Gabrielle Richer, Chs-Edouard Plouffe et amis, Arthur Bonneau, Arthur Perreault, E. Lemieux, Donat Lajoie, Adélar Veilleux, Mlle Angéline Trudel, Mlle Juliette Panneton, J.-Art. Marchand, Léopold Girard, M. et Mme Edouard Bureau, Mlle Claire Mailhot, M. Lorenzo Bouchard, M. et Mme J.-S. Rivard, Mlle Alice Pothier, M.M. Paul et Hervé Rivard, Horace Héroux, P.-A. Guoin, le club Laurier, Dr Alfred Hardy, Dr Alfred Hardy (bième) Cecilio Grenier, Alfred Marchéal, Hôtel Canada Ltd, Thomas Picard, Hector Racine, M. et Mme Eugène Balcer, Mlle Balcer, D. Dufresne, N. Dufresne, Mlle Delottinville, Fernand Balcer, Notaire J.-E. Guillet, Arth. Legendre, Ass. Supt-Prudent, Mlle H. Legendre, caissière, Conrad Richard, Maurice Deveau, M. Guilbert, marchand bicyclette, Mme Albert Olivier, Mme Gascon, M. Gascon, Henri Bourgeois, Léon Bourgeois, Georges Bourgeois, Stanley Bourgeois, Paul Gascon, John Bourgeois, famille Charles Dion, Emile Thibodeau, P. Ayoite, Arthur Nobert, trésorier Cité, Aristide Chenevert, Pauline Chenevert, Mme Omer Chenevert, Hélène Chenevert, Roland Chenevert, Hélène Gauthier, M. et Mme Thédée Samson, Albert Biron, Gaston Normand, Josphat Héroux, Charles Héroux, Paul Chagné, Rémi Désilets, Mlle Cécile Singarier, Mme J.-G. Bolduc, Mme Pierre St-Pierre, W.-H. Sauvée, J.-L. Pinard, Lucien Houde, la Teinturerie Poissant & Cie, Gilles Descôteau, Mme O. Duplessis, Alcide Lebrun, M. J.-A. Dubé, J. Britten, J. Denoncourt, Ed. Lemire, 45 Ste-Julie, W. Belleville, Rodrigue Hébert, Mlle Georgette Thibault, Armand Gagnon, J. Gignac, St-Vincent de Paul, Alban Auclair, St-Vincent de Paul, J.-D. Frenette, H. Gignac, Portneuf, Hector Bédard, Albert Ringuette, Louiseville, Philippe Dusablon, Elzéar Roy, Louiseville, J.-Arthur Perreault, Adamsville, Joseph Sideléau et épouse, Albert Sideléau, Irénée Boudreau, Coaticook, J.-N. Biron, Omer Reid, Honoré Reid, S. Provencher, famille Pepin, Windsor Mills, C. Senay, Québec, Camille Bédard, Pembroke, Arthur Vallée et famille, Richford, H. Olivier, Sherbrooke, Dame R. Bou-

SERMENT PRE-TE SUR UN CRUCIFIX

On respecte les convictions religieuses du président de la Fédération de l'Épicerie, qui déclare ne pouvoir faire serment que sur le crucifix

UN BEAU GESTE

Paris. — M. Gaillard, président de la Fédération de l'Épicerie a prêté serment hier (janvier) devant la commission d'enquête sur l'origine des Fonds Electoraux, sur un Crucifix béni. Ce fut tout une affaire au palais Bourbon que de trouver un Crucifix, et voici comment les choses se sont passées:

La Chambre a beau vouloir laisser la France et se laisser elle-même, au premier tournant de la route, pour un incident menu, on se trouve en face d'un tout petit obstacle qui touche aux plus profondes racines de nos croyances, et pour se dégager, il faut aller creuser très loin, dans les fondements de l'institution.

L'incident, très édifiant en soi, qui s'est produit à la Commission d'enquête sur l'origine des fonds électoraux, a eu des effets comiques. Voici de quoi il s'agissait:

Le 30 décembre 1924, la Commission était réunie. On venait d'introduire, pour l'entendre, M. Gaillard, président de la Fédération de l'épicerie. Invité à prêter serment, puisque cet aréopage de politiciens s'est donné le ridicule d'exiger le serment, M. Gaillard répondit: "Je veux bien, mais où est le crucifix?"

Les membres de la Commission ne s'attendaient pas à cela. Séparé du reste du monde par le rideau de la politique, l'esprit du parlementaire oublie vite ce qui n'a pas d'intérêt électoral immédiat. Les voici qui se regardent. Ils se demandent si c'est sérieux. Mais l'attitude M. Gaillard ne permet pas qu'on s'y trompe.

— Mes convictions religieuses me font un devoir de ne prêter serment que sur un crucifix.

La Commission délibéra.

Il fallait bien donner satisfaction aux convictions du témoin, mais aurait-on jamais prévu une complication de ce genre?

On chercha un crucifix dans le Palais-Bourbon. Il n'y en avait point. Il fut décidé qu'on en achèterait un et que M. Gaillard serait convoqué pour le lendemain.

— Demain, 31 décembre? Impossible, répondit M. Gaillard, je vends des marrons glacés.

La raison était solide. M. Gaillard, président, annonça à M. Gaillard qu'il serait convoqué le 14 janvier et qu'il se trouverait devant un crucifix béni.

La commission est très fière de son geste. Pour l'esprit de tolérance, nous défions toute concurrence, dira-t-elle.

PROPRIETE ET CONTROLE DES CHUTES NIAGARA

Le Sanctuaire de deux nations" que personne n'a droit de tenter de détruire—La diversion des eaux de la part de Chicago.

UN RAPPORT

Washington. — La situation de la rivière Niagara entre "deux nations amies" pose le problème de la propriété et du contrôle conjoints, et de la nécessité d'un travail commun pour la préservation et l'utilisation future de la rivière, dit un rapport que vient de terminer Samuel S. Wyer, associé en technologie minière au Musée national des Etats-Unis. Ce rapport a été publié aujourd'hui par le "Smithsonian Institution".

Le rapport déclare que les Chutes Niagara doivent être considérées comme "le sanctuaire de deux nations" et que "ce n'est un droit inaliénable pour personne d'essayer de détruire l'harmonie de ce chef-d'œuvre de la nature".

Le rapport discute le problème de pouvoir électrique, de la diversion des eaux des Grands Lacs, et en particulier de la question des égouts de Chicago et de la canalisation de Saint Laurent.

Sur la question d'une autre diversion des eaux aux Chutes Niagara, le rapport dit que la "situation sentimentale" qui fait état des beautés des Chutes doit entrer en ligne de compte. A propos de la construction d'autres canaux entre les lacs Erie et Ontario, on y lit "que le canal Welland entièrement sous les des conditions et termes égaux, aux vaisseaux canadiens et américains, que le canal Welland suffisant à tout le trafic".

Concernant le grand problème de la diversion des eaux du bassin des Grands Lacs, le Dr Charles D. Walcott, secrétaire de la Smithsonian Institution, dit que le rapport fait voir que ce problème "doit être étudié d'un point de vue national et non sous le point de vue provincial".

La rivière Niagara est une ligne de démarcation entre deux méthodes radicalement différentes de donner un service électrique au public; méthode de la propriété gouvernementale en Ontario, et méthode de la propriété privée sous la réglementation du gouvernement aux Etats-Unis. Le rapport déclare que le système hydro-électrique d'Ontario a fait faillite.

Le rapport fait voir jusqu'à quel point le problème de la diversion des eaux, de la part de Chicago, affecte la navigation sur les lacs par le fait que les 10,000 pieds cubes par seconde que demande la ville sont équivalents au volume d'eau passant par les chutes américaines à Niagara. Le problème de la diversion des eaux à Chicago est dû à l'antiquité du système d'égouts de la ville.

L'EMPRESS OF FRANCE A MONACO

Monaco, 23. — L'Empress of France qui fait actuellement une grande croisière autour du monde avec plusieurs centaines de touristes du Canada, des Etats-Unis et de la Grande Bretagne, a jeté l'ancre mardi matin dans la baie qui s'étend en face du Casino. Les passagers débarquèrent immédiatement et partirent en auto-cars pour une excursion à Nice, via la Turbie pour aller et Ville-franche pour le retour. La soirée se passa au Casino, où chacun put tenter la fortune aux tables de jeu et goûter aux divers amusements offerts par le célèbre villégiature de la Côte d'Azur. L'Empress of France a navigué par une température idéale depuis son départ de New-York, le 14 courant. Le navire, qui a déjà fait escale à Funchal et Alger, a quitté Monaco hier, en route pour Naples, où un groupe de touristes anglais se joindront aux autres pour les restes de la croisière.

LES LIQUEURS DONNENT 4 MILLIONS AU GOUVERNEMENT

Le régime des alcools accuse un surplus de \$4,604,370, dont un somme de \$4,020,395 a été versée au trésor provincial. Un chiffre d'affaires de \$19,812,781

Québec, 28. — Le troisième rapport annuel de la commission des liqueurs de la province de Québec a été déposé hier après-midi sur le table de l'Assemblée législative par l'hon. Jacob Nicol, trésorier de la province.

C'est un rapport de 78 pages. La première partie est consacrée aux états financiers de la commission pour l'année finissant le 30 avril 1924 et aux commentaires de ces états. La seconde partie contient des renseignements sur les activités des divers services, ventes, laboratoire, permis, police, etc.

Les comptes de la commission sont signés par le président L.-B. Corbeau et M. Geo.-W. Saunders, chef de la comptabilité, et approuvés par MM. Riddell, Stead Graham et Hutchison, vérificateurs.

SURPLUS DE \$4,604,370.90

Disons d'abord que l'année 1923-24 s'est soldée par un surplus de \$1,601,370.90.

La commission a versé au gouvernement la somme de \$1,020,395.83. Il a été versé \$1,400,000 au fonds de réserve dont \$1,000,000 pour le capital d'exploitation et \$400,000 pour les assurances.

ACTIF ET PASSIF

L'actif de la commission est de \$6,108,104.33. Il est dû aux banques la somme de \$3,855,328.29 et les crédits différés s'élèvent à \$660,599.41.

Le 30 avril 1923, il restait une balance de \$88,402.20. En ajoutant le solde du compte des revenus et des dépenses de l'année 1923-24, on arrive à un surplus de \$4,692,773.10.

LES VENTES

Durant l'année finissant le 30 avril 1924, le chiffre des ventes s'est élevé à \$19,812,781.23.

Le 30 avril 1923, l'inventaire des liqueurs possédées donnait le chiffre de \$4,152,072.03.

Les liqueurs achetées durant l'année 1923-24 ont coûté \$12,749,090.91. L'inventaire, au 30 avril 1924 donnait \$4,493,906.01.

Les frais d'entrepôt, y compris la dépréciation de l'installation et de l'outillage, se sont élevés à \$1,332,632.65.

Les frais de magasin, y compris la dépréciation de l'ameublement, se sont élevés à \$797,005.20.

Les frais généraux et dépenses d'administration se sont élevés à \$736,739.85.

Les revenus additionnels provenant des permis, droits, amendes et saisies, déduction faite des frais occasionnés par la mise en vigueur de la loi, se sont élevés à \$1,337,273.46.

L'UNION ST-JOSEPH

L'Union St-Joseph du Canada vient de procéder à l'élection de ses officiers pour l'année 1925. Le conseil de Trois-Rivières, No 153, aura à l'avenir le bureau de direction qui suit: Président, Dr O. Tourigny; vice-président, M. F. Fournier; 2ième vice-président, M. Charles Bourgeois, receveur, M. J.-E. Guillet; secrétaire-trésorier, M. J.-A. Trudel; vicaire des malades, MM. Valère Thibault et Tréfilé Hamelin; commissaire ordonnateur, M. Willie St-Pierre; censeurs, MM. A.-G. Larue, J.-D. Toupin, et T. Monet; chapelain, M. l'abbé J.-H. Trudel.

EXPOSITION AVICOLE

Nos aviculteurs trifluviens tiendront du 31 janvier au 3 février leur grande exposition annuelle de volailles, dans la grande salle du marché. Si l'on en juge par les demandes d'entrées, cette exposition sera un gros succès.

SANTE PAR LES PLANTES

Un dernier mot sur le cresson. Un herboriste français donne, comme un spécifique de la gale, sur la tête des enfants, les feuilles de cresson frisées avec du saïndoux. Les habitants des campagnes débarrassent leurs enfants de la teigne, en leur faisant manger du cresson et en appliquant sur la tête pendant 15 ou vingt jours, cette herbe pilée avec du saïndoux. On a aussi traité avec succès des polypes muqueux dans le nez, par des injections de cresson.

Pour faire une infusion de cresson, on met de 30 à 60 grammes (1 à 2 onces) par pinte d'eau; de même pour la décoction. Comme antiscorbutique, 60 à 120 grammes de sucs ou jus exprimés des feuilles fraîches; comme expectorant, 30 à 60 grammes mêlés avec du lait chaud. Le suc de cresson est la meilleure préparation à employer; la décoction est moins énergique. En cataplasme bien chaud sur le bas-ventre le cresson facilite l'écoulement de l'urine.

cher Grand'Mère: M. et M. Herbert-W. Simpson, Louis Rousseau, Shawinigan Falls; Arthur Duchemin, Shawinigan Falls; Antonio Roy, Rawdon; J.-O.-H. Ricard, Grand'Mère; M. Rodrigue Elie, Mme Rodrigue Elie, Mlle Alice Gaudet opératrice, Mlle Claire Gaudet opératrice, Anatole Rock, gérant de la maison Rock, Henry Lafrenière, chef de gare du Pacifique, St-Gabriel de Brandon; A.-E. Michon, Montmagny; G.-H. Dion, H.-W. Perreault, St-Jean de Québec; M. et Mme A.-E. Noisieux, J.-A. Bilodeau, Sorel; Frères de l'Académie d'Ottawa; F.-X. Hamelin, Anatole Pélouquin, Ovide Pélouquin, Sorel; M. et Mme Haskins et Mlle Lawson, Garneau; J.-A. Aubin, Newport, Vermont; M. et Mme Geo. Fréchette, Malone, N. Y.; Dr Chartier, Mme Chartier, Rév. Beauregard, M. Amédée A. Martel, Napoléon Crépeault, Sorel; M. et Mme Geo. Blais, W. M. Roy, Westmount, Lorzno Lafontaine, Dr Bordeleau, Jules Lacroix, Hervey Jct; L'Association Athlétique Soreloise; A. Roland et amis, Mont-Roland; Emile Halle,

St-Romuald, Qué.; Henri Barclay, Montréal; T.-W. Fortier, Québec; J.-A. Simard, Nantel; M. et Mme Sargius Shawinigan, Lucien Bourassa, échevin, Shawinigan; C.-E. Paquette, Grand'Mère; A.-D. Dufresne, John O'Riley, Cap de la Madeleine; Dr et Mme Philie St-Ilyacinthe; Henri Sauschagin, St-Tite de Champlain; l'abbé Georges Biron, ptre, St-Bon; de Shaw; C.-E. Forget, St-Agathe des Monts; E. Huard Méganique; J.-R. Garneau, Montréal

Téléphones:—Mlle Addie Timmons, St-Jean, Qué.; Arthur Robert, Gustave Raymond, Robert Robidoux, St-Hyacinthe; Edmond Decelles, Trois-Rivières; J. Legault, Lake Side; M. L. Robichaud, Mlle L. Robichaud, Notaire Armand Brossseau, Mme Armand Brossseau, M. W. Bourassa, Mme W. Bourassa, M. Louis Régner, Mme Louis Régner, St-Jean, Qué.; Emile Emond, Trois-Rivières; M. Léonard et groupe d'amis, St-Laurent; Alfred Lesage, Louiseville; H. Kemp, Farham

(A suivre)

Les amis de la Philharmonie D. L. S. qui n'ont pas encore adressé leur appréciation sur le concert, sont priés de remplir et de découper le coupon ci-dessous et de l'adresser à la Presse, Montréal.

N'oubliez pas que chaque signature compte pour un vote.

Monsieur J.-N. Cartier,
Directeur du département du Radio
Poste C. K. A. C. "La Presse"
Montréal.

Monsieur,

Veuillez agréer mes plus sincères félicitations pour le concert donné le Dimanche 25 janvier, par la Philharmonie D. L. S. des Trois-Rivières. Son excellent programme musical a été exécuté avec une perfection remarquable.

Signature.....

Adresse.....

LES DEUX JOURNEES DE DEFENSE RELIGIEUSE

(SUITE ET FIN)

Ce discours a le succès qui accueilla toujours les interventions de M. Baillan dans les meetings populaires. Mais voici M. le chanoine Desgranges. Grand, solidement bâti, le regard perçant, il embrasse d'un coup d'œil son immense auditoire. Quelle source d'inspiration pour un orateur comme lui que le spectacle de cette foule qui s'est révélée si maniable et si avidement ouverte aux émotions les plus nobles! Hélas! le temps a fui rapidement sans qu'on s'en soit aperçu, et l'heure approche où il faudra se séparer. M. Desgranges va parler cependant et, pendant le quart d'heure dont il dispose, donner toute sa mesure. Sa parole? De l'ironie qui coule à plein bord. On la dirait bonhomme et souriante, et elle ridiculise en les clignant de son fouet et en les criblant de ses traits les victimes qu'elle prend pour cibles.

Ce que je suis venu faire ici, dit-il, quand je vous vois tant d'orateurs si puissants et si entraînés, je me le demande. Je suis venu au moins me remplir les yeux de ce spectacle et cela seul, je vous l'assure, vaut le voyage. Il raconte alors avec finesse l'odyssée de ses Clarisses de Limoges, chassées en 1902, réfugiées à Barcelone, puis en Hollande et enfin revenues dans une petite ville du Centre. Hélas! dit-il, nous croyions avoir beaucoup fait en 1902 en faisant insérer dans un journal une protestation contre leur expulsion. Savez-vous ce que nous ferions aujourd'hui? Si on les met à la porte de leur maison un vendredi soir, on les trouvera le samedi matin, rentrées, s'il le faut par la fenêtre; et si on y met les scellés, nous les briserons.

Un bon radical-socialiste, continue M. Desgranges sur un air plaisant qui rapidement devient dramatique, s'étonnant de cette décision et me demandait pourquoi nous ne ferions pas en 1924 comme en 1902. C'est que, lui répondis-je, vous avez commis en 1914 une maladresse impardonnable. Puisqu'il était dans vos intentions de diviser les Français en deux catégories, l'une qui aurait toutes les faveurs et tous les droits, l'autre qui n'aurait à attendre que des brimades et des passe-droit, il fallait dire ceci: "Nous, les citoyens de première zone, nous voulons être seuls à sauver la France, seuls à occuper les tranchées et à nous exposer sur les champs de bataille; les autres, nous les reléguons à l'arrière, loin du danger, de telle façon que nous seuls ayant mérité du Pays, nous puissions justifier nos privilèges." Or, au lieu de cela, qu'avez-vous fait? Vous avez commis l'imprudence de laisser le front aux citoyens de deuxième zone, tandis que vous vous réserviez pour vous-même l'arrière. Erreur fatale. Savez-vous que nous avons pris là-bas des habitudes déplorables, entre autres celle de nous défendre quand on nous attaque? Vous nous menacez de vos procureurs? Ils sont moins redoutables que les 77 allemands. Vous nous mettez en prison? Nous disions au front que ce n'était pas un mauvais cantonnement. Nous ne ferons donc plus comme en 1902. Nous ne laisserons pas chasser de pauvres filles, d'autant plus respectables qu'elles n'ont pas un mari pour les défendre. Et comment oseriez-vous condamner les congréganistes, à cause de leurs vœux? Pour sauver la Patrie, en 1914, vous avez dû transformer des millions de Français en religieux à vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Vous les avez tous revêtus d'une sorte de bure qui était la capote, vous les avez réduits à la même pauvreté de la boue, de la faim, des toits même, vous les avez confinés dans la cellule des gorbis, vous les avez soumis à l'affreuse flagellation de la mitraille, vous les avez contraints à la chasteté des tranchées. Ce sont des moines bleus qui nous ont sauvés. Ils n'avaient fait que des vœux temporaires, mais des vœux tout de même. Eh bien, nous ne croyons pas que ceux qui, si longtemps, ont pu pratiquer ces vertus veuillent maintenant transformer en parias ceux de leurs compagnons qui continuent dans leurs cloîtres à faire de ces vertus le soutien de leur vie et la source de leur apostolat.

Une longue ovation remercia M. Desgranges. Son discours passionnément écouté, coupé de rires et d'applaudissements enthousiastes, a fait regretter que le temps lui ait été si mesuré. Mais l'heure est venue de clore ce meeting, et Monseigneur lui-même doit répondre à prononcer une allocution qu'on attendait et qu'on trouvera plus loin dans notre compte rendu de la réunion du Folgoat. Sa Grandeur se contenta d'un mot de félicitations pour les orateurs et donna lecture de l'ordre du jour suivant, qui est longuement acclamé.

"Ving mille Catholiques, réunis à Quimper, le 7 Décembre 1924, sous la présidence de Monseigneur Duparc, Evêque de Quimper et de Léon, affirment leur volonté de maintenir la paix religieuse, demandent dans ce but le maintien de l'ambassade auprès du Vatican et le respect des engagements pris solennellement au nom de la France vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine;

"Ils déclarent que les Catholiques, après avoir vaillamment contribué au cours de la guerre, à défendre, à côté de tous les autres Français, les libertés communes, ne sauraient accepter qu'on essaie de leur imposer aujourd'hui un régime d'exception;

On apprend ainsi qu'après un rassemblement sur le Champ-de-Bataille, un cortège d'un millier d'hommes, fonctionnaires, instituteurs et individus de toute extraction, auxquels s'étaient joints deux ou trois cents femmes, tout ce qu'on put réunir les efforts et les appels des Communistes, des Socialistes, de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Défense Laïque, a parcouru le boulevard de Kerguelen en brandissant l'Internationale et la Carmagnole, au scandale de la population écœurée; que ces troupes squelettiques qu'on disait devoir être égales aux nôtres, pénétrant dans la rue des Reguères, malgré le barrage de gendarmes établi à la hauteur du Pont-Firmin ont esquissé le geste de venir braverment surprendre par derrière, sur la place Saint-Corentin, les derniers rangs de notre défilé, ce qu'elles n'auraient pu faire qu'en s'attirant une correction bien méritée, et qu'un renfort de gendarmes à cheval, accouru à l'appel d'un officier, les a refoulées dans la rue de la Mairie; que, revenues enfin au Champ-de-Bataille, elles y ont entendu de nouvelles excitations des trois orateurs du matin, dont le dernier, un certain Barbin, député de la Sarthe, a terminé sa harangue en déclarant qu'il était temps pour lui d'aller prendre "une boîlée".

LA CONTRE-MANIFESTATION COMMUNISTE

Nouvelles plaisantes qu'on se communique en se félicitant que nos adversaires aient donné ce spectacle de leur impuissance et n'aient pas craint de se commettre avec les plus dangereux ennemis de la société et les pires éléments de désordre. Ils ont ainsi fait éclater l'urgente nécessité pour tous les patriotes et pour tous les hommes d'ordre de s'appuyer sur la seule force qui puisse encore enrayer les progrès de la Révolution menaçante, celle qui était représentée par l'immense cortège des catholiques, auxquels, disons-le en passant, s'étaient joints bien des électeurs, déjà désabusés, des vainqueurs du 11 Mai.

Bientôt les voitures ayant pris le chemin du retour, la ville retrouva son calme et sa physiologie coutumière. Cependant, auprès de la gare, les groupes de petits jeunes gens qui, déjà dès le matin se signalaient par leur tenue suspecte, entraînaient, à la faveur de la nuit, en scène. Leurs provocations avinées, leurs cris, leurs jets de boue contre les passants, parfois réprimés par les gendarmes, leur attirèrent quelques répliques assez anodines, et furent généralement dédaignées par de graves gens à qui ils firent seulement mépriser davantage ceux qui avaient endoctriné, mobilisé et enivré ces gamins.

La paix du soir s'étendit bientôt sur la ville. Les gendarmes, même ceux qui, depuis le matin, gardaient la rue du Palais, rentrèrent dans leur cantonnement. Il y eut beaucoup de joie et de fierté dans les maisons de Cornouaille quand les manifestants rentrés dans leurs foyers firent devant leur femme et leurs enfants le récit des événements de cette journée triomphale. Il y eut beaucoup de dépit et de rage chez ceux qui tentèrent si inutilement d'en compromettre le succès, et qui ne réussirent qu'à se déprécier aux yeux de la population quimpéroise. Il y eut peut-être des réflexions amères et désenchantées que M. Herriot échangea à travers la fumée d'une pipe sans saveur avec son ministre de l'intérieur Chautemps et son ministre de l'Instruction publique, François-Albert, quand lui parvint le télégramme officiel donnant le résultat et la physiologie de cette journée historique qui, on peut le prévoir, aura son retentissement en France et ne sera pas sans quelques conséquences pour notre diocèse.

INQUIETUDE CELESTE

Lorsque sir John Spurgeon mourut, à Londres, il y a quelques années, cela donna lieu à un incident plutôt amusant. La famille de ce protestant zélé, plaça à sa porte un insigne mortuaire avec une carte ainsi conçue: "Sir John parti pour le Ciel ce matin à onze heures."

Un malin écrivit au-dessous: "Quatre heures du soir, sir John pas encore arrivé; saint Pierre très inquiet."

On parlait du sentiment de fierté que la dégradation fait perdre; mais il est difficile à un sac vide de se tenir debout.

LE ROMAN DU PIANO

L'évolution du clavicorde, de l'épINETTE et du clavecin en ce qui est actuellement le piano-forte offre un intérêt vraiment romantique.

Le clavicorde existait déjà du temps de Henri VIII, d'Angleterre. Il y a plus de cinq cents ans.

Johann Sébastien Bach cultivait sur le clavicorde son génie admirable; à cette époque, l'art du toucher était un art superfin. C'est sur le clavicorde qu'il composa son célèbre "Das Wohltemperirte Clavier".

Mozart se servit du clavicorde pour écrire ses œuvres et Beethoven adorait cet instrument qu'il considérait comme celui capable de donner le plus d'expression. Le clavicorde s'appela dans ces temps reculés, "le virginal".

La différence principale entre le clavicorde et l'épINETTE consiste en ce que sur ce dernier instrument les sons sont produits en plaçant les cordes au moyen de griffes, tandis que sur le clavicorde les cordes sont frappées par des planchettes en cuivre qui tombent sur les cordes et produisent un son métallique et plaintif. Chaque paire de cordes du clavicorde sert à rendre deux ou trois notes différentes.

Le clavecin est une évolution de l'épINETTE, il possède deux ou trois fois le volume de son de son ancêtre. L'emploi de délicates mais solides griffes et un merveilleux arrangement dans la méthode de pincer les cordes donnaient à cet instrument une réelle valeur et un volume de son fort appréciable.

Les luthiers Eucker d'Anvers furent les plus fameux manufacturiers de clavecins. Ils en développèrent les effets jusqu'au point de perfection. Il est curieux de noter que dans les clavecins Rucker l'on rencontre les notes noires, ces instruments exigeaient une boîte plus grande, et déjà, l'on voit poindre le grand piano concert de nos jours. Ces clavecins possédaient deux claviers et divers jeux d'expression, ils étaient aussi munis de l'ingénieuse pédale vénitienne, qui consistait en un certain nombre de planchettes des stores vénitiens. La pression du pied ouvrait ou fermait ces planchettes à volonté, produisant une augmentation ou une diminution du volume de son de l'instrument. C'est le principe de nos pédales crescendos des orgues modernes.

Le piano remonte vers l'an 1708. Il fut inventé, sur le modèle du Clavicorde, par l'Italien Cristoforo. Ce n'est qu'une soixantaine d'années plus tard qu'il fit son apparition en Angleterre alors que Zuppe construisit le premier de ces instruments qui servit, plus tard de modèle au piano carré. En 1807 le "Beggars Opera" qui est de nos jours si populaire dans le monde musical fut donné à Londres et une réclame du temps dit: l'un des artistes chantaient avec accompagnement sur un nouvel instrument appelé piano-forte." Ce fut la première apparition du piano en public. Le premier piano avait un son fort semblable à celui du clavecin, les marteaux étaient de bois nu. Le pianoforte fit alors son entrée en scène, c'était un merveilleux travail d'ébénisterie. Il semble que les gens d'alors ne pouvaient se décider entre la possession d'une table ou celle d'un piano, ce nouveau modèle pouvait être enlevé de la table qui le supportait tout comme on l'aurait fait d'un tiroir, ce pianoforte était fort populaire. Dans une collection anglaise d'anciens instruments nous trouvons un instrument fort unique en son genre et qui est appelé le "piano du directeur." Cet instrument minuscule fut construit en 1865 pour Sir George et comportait un clavier de beaucoup trop restreint pour servir à exécuter une musique quelconque et ne devait, évidemment, servir qu'à permettre à Sir George de donner la note juste à ses chanteurs ou à ses exécutants. Dans cette collection se trouve aussi un meuble piano extraordinaire construit en 1800 et qui a la forme d'un bahut anti-victorien. Le clavier se replie à l'intérieur et l'instrument s'accorde au moyen d'une clef-de-montre.

Le piano carré, manufacturé en 1858 pour le prince Consort, se trouve aussi dans cette collection de vieux instruments comme aussi y ont trouvé place les instruments dont se servent Chopin, Mozart, Beethoven, Haydn, Mendelssohn et autres grands maîtres.

LA GRANDE LOGE EN ITALIE SE DISSOUT

Florence. — La "Nazione" annonce aujourd'hui que la Grande Loge Italienne des Francs-maçons c'est réunie et quoique la réunion fut secrète on rapporte que la grande loge a résolu de se dissoudre avant même que le projet de loi contre les sociétés secrètes récemment présenté par le premier ministre Mussolini soit approuvé. Le journal ajoute que Domizio Torriani, le grand maître de l'ordre retiendra son poste pour garder un contact avec la franc-maçonnerie étrangère et agira comme représentant de l'ordre italien au conseil international de la franc-maçonnerie à Paris.

Curé d'Ars: Le Purgatoire, c'est l'infirmerie où le bon Dieu envoie les âmes malades.

RESPONSABILITE DE L'OPPOSITION

L'opposition québécoise pourra enfin savoir quelques-uns des prétendus secrets de la commission des alcools. Le premier ministre vient de lui faire connaître en effet les intentions de son cabinet à ce propos. "Nous avons, l'année dernière, refusé certains renseignements qui, s'ils étaient rendus publics seraient de nature à nuire au succès de notre entreprise. Mais nos commissaires, ainsi que le gouvernement, n'ont rien à cacher, et forts de la rectitude de toutes leurs opérations, ils donneront ces renseignements au chef de l'opposition et à ses amis. Si par la suite notre commerce en subit du préjudice c'est le chef de l'opposition et ses amis qui en porteront toute la responsabilité," a dit, hier, le premier ministre. Le ministre aurait peut-être pu s'aviser de tout cela l'an dernier. Mais il ne tenait sans doute pas alors à se faire prendre à l'improviste. Et depuis un an, il a eu le temps de se préparer. Pour le reste, l'opposition ayant droit de connaître ce qui se passe dans une commission responsable au public, puisque c'est avec de l'argent des contribuables que celle-ci marche, elle ne fait qu'user de ses prérogatives. Et la tentative de lui jeter d'avance sur les épaules la responsabilité d'une hausse quelconque des prix de l'alcool et des vins, postérieure à l'enquête dont elle parle, — hausse que la commission pourra toujours décider à son gré, ne serait-ce que pour aider le gouvernement à trouver des armes contre ses adversaires politiques, — n'impressionnera guère le public. Si le gouvernement n'a d'autre barrière que celle-ci contre la curiosité légitime de l'opposition, la manœuvre n'est pas bien forte.

Le Devoir.

LES GAÏETES DES CLASSIQUES

Il n'est guère de littérateur, même parmi les plus grands, qui puissent se flatter de n'avoir jamais écrit une sottise. On s'est amusé du feuilletoniste Ponsou du Terrail, qui avait écrit, dans un moment de distraction: "Cette main était froide comme celle d'un serpent." Mais des écrivains plus célèbres que Ponsou du Terrail sont tombés dans des erreurs analogues. Molière a bien écrit dans le Misanthrope: "Pourvu que votre cœur veuille donner les mains."

Et Massillon: "Tel est l'homme, ô mon Dieu, entre les mains de ses seules lumières."

La Légende des siècles abonde en... distractions de ce genre. "Tu rêves, dit le roi, comme un clerc en Sorbonne." Le roi qui parle ainsi est Charlemagne, mort en 814; la Sorbonne a été fondée en 1253.

Plus près de nous, ce sont surtout les orateurs parlementaires qui se livrent à d'amusantes confusions. Viviani célébrait ainsi à la Chambre la séparation de l'Eglise et de l'Etat: "C'est fini! On n'effrayera plus personne et Jéricho a épuisé son souffle autour de la cité dont les murailles ne tressailleront plus."

M. Viviani avait pris Le Pirée pour un homme!



Plaignez le vendeur qui n'est pas libre

Le vendeur qui ne peut pas se servir du Longue Distance sans être critiqué ne parcourt probablement pas son territoire de la manière la plus économique.

Il a pour concurrents des vendeurs qui appellent leurs clients entre villes; obtiennent des renouvellements de commandes; ou vendent de nouveaux articles; — des vendeurs qui, lorsqu'ils voyagent, téléphonent d'un centre important à leurs clients des petites villes; — des Gérants des Ventes qui envoient leurs vendeurs à se servir du Longue Distance purement qu'il mélange de l'argent et du temps.

De deux vendeurs qui savent conserver une juste proportion entre les dépenses et les ventes, celui qui se sert le plus du Longue Distance est ordinairement celui qui réussit le mieux.

O. Carignan & Fils
RUE DES FORGES

avec cette multitude d'Épicerie de choix, Fruits variés, Bonbons, Chocolats, Gâteaux, Amandes, Liqueurs touchés "Christin", etc. etc.

Chaque nouvel abonné ajoute à la valeur de Votre Téléphone

NOS TRIBUNAUX ET LES OUVRIERS

La maladie n'est pas sujet à réparation dans le Québec

Quatre bûcherons employés par une compagnie de bois bomèrent en même temps malades de la fièvre typhoïde alors qu'ils étaient dans le camp de la compagnie en janvier, et l'un d'eux mourut. Un des bûcherons prit subitement une action contre la compagnie sous le régime de la loi des accidents du travail du Québec, alléguant que sa maladie était due au fait d'avoir bu de l'eau fournie au camp. La cause fut entendue en Cour Supérieure du Québec, sous la présidence du juge en chef de la province. La cour décida que, d'après les autorités médicales, la fièvre typhoïde est causée par le lait impur, les conserves alimentaires et autres substance en outre de l'eau. De plus, il n'a pas été prouvé dans cette que l'eau était impure. S'il avait été prouvé conclusivement que la cause de la maladie était celle alléguée par le demandeur, la cour aurait pu prendre la demande en considération, mais non en vertu de la loi des accidents du travail de la province, qui ne pourvoit à la réparation qu'en cas d'accidents. "Nos tribunaux ont décidé que l'accident seul donnait à l'ouvrier un recours, et non la maladie."

(Québec—Gardron versus Brown Corporation.)

Quatre hommes ont été trouvés coupables, en Cour du Banc du Roi siégeant à Montréal, le 26 décembre, d'avoir intimidé des travailleurs qui étaient employés au cours d'une grève d'ouvriers de la confection, en janvier dernier. Le président du tribunal imposa une amende de \$25 dans chaque cas, ou, à défaut de paiement, trois mois de prison. Il déclara que ces hommes étaient allés beaucoup trop loin dans leur démonstration en faveur de l'Union. La loi, dit-il, fournit un mécanisme suffisant pour l'arbitrage des différends industriels, et il faut se rappeler que, si les travailleurs possèdent certains droits, les employeurs doivent aussi être protégés. Le jugement rendu, déclara-t-il, doit être considéré plutôt comme un avertissement, aux accusés et aux autres unionistes, que de telles manifestations de violence ne peuvent être tolérées.

En Cour de police, à Hull, P. Q., le 2 décembre, sept jeunes gens ont été trouvés coupables d'avoir intimidé des travailleurs employés par la compagnie E. B. Eddy à l'occasion d'un différend entre la compagnie et ses employés, et ont été condamnés à \$5 d'amende chacun.

La Cour Supérieure de la Virginie occidentale siégeant en appel, dans une décision concernant la responsabilité des compagnies de houille en cas de blessures ou de mort de jeunes garçons au-dessous de 16 ans employés dans les mines en contravention aux lois minières de l'Etat, a déclaré qu'"un parent qui consent à l'emploi de son enfant âgé de moins de 16 ans dans une mine ne perd pas son droit de recouvrer à titre de seul bénéficiaire si l'accident causant la mort de l'enfant est le résultat de la négligence de l'employeur pour laquelle il y aurait lieu de recouvrer si l'emploi avait été légal."

Dr J. A. Rousseau
Directeur du Dispensaire Antivénérien.
Bureau Privé: Consultations: 10 à 11 a.m., 2 à 4 p.m., mardi, jeudi, samedi 6 à 8.30 p.m.
Tél. 119 28 rue Royale

Docteur Dugré
Médecin-Chirurgien
Consultations: De 2 à 4 et de 7 à 8 p.m.
Téléphone 1526
50 -- Rue Royale -- 50
Les Trois-Rivières.

Bon Matériel Bon Travail

Les Platriers travaillent mieux quand ils ont de bons outils et du matériel de première classe. Assurez-vous de cela en vous adressant à

CYRILLE LABELLE & CIE
10, RUE DES FORGES.

Le Souper de Famille

à l'époque des Fêtes est tout un événement.

C'est l'orgueil des bonnes mères, mais aussi quelle somme de travail ça coûte.

Pourquoi ne pas profiter des choses croustillantes et toutes prêtes que vous trouverez chez

O. Carignan & Fils
RUE DES FORGES

Dr Ed. Buisson
20, -- rue Des Forges, -- 20
Les Trois-Rivières.

CARTES PROFESSIONNELLES

Notaires
J. A. Trudel, J. E. Guillet
Trudel & Guillet
Notaires
Argent à prêter, Règlements de faillites et de successions. Exams de titres, difficultés commerciales. Collection, etc.
Bureau: 36 rue Alexandre
Tél. Bell 497. Trois-Rivières

Notaire
Téléphone Bell 717
Victor Abran
Notaire
Argent à prêter, assurances, collection, etc.
34, Bonaventure, Les Trois-Rivières
Bureau à La Pointe-du-Lac, tous les samedi midi à lundi midi.

Notaire
Casier Postal 554
Téléphone 421
A. LEBRUN
Notaire
C.C.S. Cessionnaire du Greffe P. Deslats.
Argent à prêter, règlement de succession, examen de titres, collections, etc.
23, rue Bonaventure, Trois-Rivières, P. Q.

Notaire
Téléphone: Bureau 1158
Résidence 988-J
J. U. GREGOIRE
Notaire
Argent à prêter, Exams de Titres, Assurances, Collections, etc.
26a, Des Forges, Les Trois-Rivières.
Bureau à St-Maurice du Samedi midi au Lundi midi.

Médecin
Dr J. A. Rousseau
Directeur du Dispensaire Antivénérien.
Bureau Privé: Consultations: 10 à 11 a.m., 2 à 4 p.m., mardi, jeudi, samedi 6 à 8.30 p.m.
Tél. 119 28 rue Royale

Médecin
Docteur Dugré
Médecin-Chirurgien
Consultations: De 2 à 4 et de 7 à 8 p.m.
Téléphone 1526
50 -- Rue Royale -- 50
Les Trois-Rivières.

Courtier
TEL. 456
Arthur Spénard
Courtier
Assurances Générales, Obligations Municipales et Scolaires.
42-- RUE ST-PIERRE -- 42
Trois-Rivières.

Travaux dentaires qui vous donneront satisfaction.

En nous confiant vos travaux dentaires vous obtiendrez mieux que la satisfaction ordinaire; nous visons plus haut en donnant en tout temps un travail d'une rare perfection.

Nous nous servons de la méthode merveilleuse du Dr J. N. Paul Fournier qui nous permet d'enlever les nerfs dentaires sans aucune douleur et en moins de 10 minutes. Le même procédé permet aussi l'extraction des dents sans douleur.

Dr Ed. Buisson
20, -- rue Des Forges, -- 20
Les Trois-Rivières.

Entrepreneur
Téléphone Bell 468v
Anselme Dubé, Limitée
Entrepreneur-Général
133-169 rue Bellefeuille.
Les Trois-Rivières

Vaisselle, Tapisserie, etc.
Tél. 1387
Mme Frank Matton
Argenterie, Vaisselle, Statues, Tapisserie, Librairie, Bijoux.
471, RUE ST-AURICE, Trois-Rivières.

Médecin
Dr Henri Lacroix
Spécialiste:
MEDECINE - GENERALE
Maladies des voies génitales, urinaires, maladies de la peau, maladies vénériennes.
Heures de Consultations: 9 à 11.30 hrs a.m., 2 à 5 h. p.m., 7 à 9 hrs soir -- 1 à 2 hrs p.m. Dimanche: 10 à 12 hrs.
468, St-Maurice Tél. 1385v

Médecin
Dr Alexandre Achpise
Chirurgie-générale
Maladies des voies urinaires, Maladies des femmes, Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris, Licencié du Conseil Médical du Canada et de l'Empire Britannique.
Consultations: De 11 à 12, 2.30 à 5, 7 à 8.30
22, rue Des Forges, Tél. 469

Avocat
Téléphone 358w
Lucien Comeau
Avocat
148a, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières
Bureau à Louiseville le samedi, chez M. Michel Côté, rue St-Laurent.

Avocat
Joseph Barnard
Avocat
3 rue Hart. Tél. 640
Résidence: 108 rue Des Forges
Tél. 1299-J

Avocats
Tél. 930 Casier Postal 310
Edifice Power, Trois-Rivières
Jacques Bureau, C. R.
Philippe Bigné, C. R.
Georges Gouin, B. A.
Bureau, Bigné & Gouin
Avocats
4, Des Forges, Les Trois-Rivières

Avocat
Tél. local
Rés.: rue St-Jean-Baptiste
Honoré Grenier
B. A. LL. L.
Avocat NICOLET
Bureau: rue Notre-Dame

Avocats
Martel & Martel
Avocats
P. N. Martel, C. R., Paul Martel
16, Bonaventure Tél. 61
Trois-Rivières.

Avocat
Téléphone 329
Roger Bisson
Avocat
142, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières.

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

STE-ANNE-DE-LA-PERADE

UN BLNCHAISSEGE

Par un résultat de 3 à 0 notre équipe locale a vaincu le club C. P. R. des Trois-Rivières.

Toute la partie durant, nous avons eu un beau jeu de vrai sport. Mais, malheureusement pour les visiteurs la chance ne leur a pas souri comme on peut en juger par le résultat.

Au premier vingt minutes, les deux équipes embarquent sur la glace chacun ayant l'intention bien arrêtée de vaincre.

Le jeu fut d'un bel entrain et un seul point fut enregisté pour Ste-Anne par Fard.

A la deuxième période le C. P. R. attaque avec vigueur pour égaliser le score, mais Rompré est là et fait des arrêts sensationnels. Il ne restait que quelques minutes de jeu lorsque Fiset enregistra un second point pour notre club.

Dans la troisième période C. P. R. embarque sur la glace bien décidé de vaincre malgré les deux points qu'ont d'avance les équipiers de Ste-Anne. Mais, tous ces efforts sont vains, notre équipe fait toujours des siennes, et P. Lafleche enregistre un troisième point mettant le résultat 3 à 0, nos visiteurs sont blanchis.

Dimanche prochain le club Les Trios viendra prendre sa revanche. Comme on le sait notre équipe l'a déjà vaincu par 4 à 2.

Quel sera le résultat de dimanche prochain?

C'est ce soir qu'aura lieu dans la salle du Collège le grand euehre organisé par M. le député Art-L. Desaulniers au profit du Couvent.

Cependant s'il y avait tempête ce soir la partie serait remise à demain soir.

DE PASSAGE

M. Jean-Marie Bureau, avocat des Trois-Rivières, était à Ste-Anne samedi dernier chez M. D. Lanouette où il ouvra un bureau de consultations jusqu'au samedi et dimanche.

Plusieurs de nos cultivateurs sont actuellement à charroyer du sable graveleux pour graveler les chemins dans le nord, rapide-sud, village Ste-Marie, municipalité du village et même quelques-uns font du charroyage à Ste-Geneviève de Batiscan pour le compte de cette municipalité.

LOUISEVILLE

Mme Ephrem Lesage de Macamic est en visite chez M. et Mme Henry Paquin.

Nous avons eu mercredi dernière une conférence par M. le Dr Masson, dans le sous-basement de l'église. M. Masson parla d'hygiène et illustra sa conférence de projections lumineuses des plus intéressantes.

L'entrée était gratuite.

La lutte pour la mairie promet d'être fort intéressante. Les deux candidats, M. J.-W. Gagnon, qui brigue de nouveau les suffrages et M. le notaire J.-A. Coutu, poursuivent avec ardeur leur travail d'organisation. Des assemblées tiennent ici et là; chacun chante sa gène et sa volonté très ferme de faire de Louiseville le paradis d'ici-bas.

Une bouteille de Carnol a rendu les forces

Trois bouteilles de Carnol le rebâtirent en parfaite santé.

Étiez épuisément. Quand vous êtes épuisés, votre système est affaibli et vous êtes dans la disposition d'attraper toutes les maladies qui passent. Si vous vous sentez fatigués, déprimés, faibles, nerveux, surveillez vous. Ce sont des avertissements qui pourraient être suivis de conséquences graves. C'est alors que vous avez besoin d'un tonique, quelque chose qui va tonifier votre système, purifier votre sang, apaiser vos nerfs, vous donner des forces. Voici comment M. Collins se soignait avant de prendre du Carnol. Il dit: "J'étais dans un état de profond épuisement. Depuis six mois j'étais très faible et j'avais perdu l'appétit. Je fis l'essai de toutes espèces de remèdes qui, je croyais, pourraient me soulager, mais en vain. Un ami auquel je racontai mon état et comment j'avais essayé différents remèdes sans bon résultat me conseilla de prendre tout de suite du Carnol. Il me dit de ne pas dépenser un autre sou pour des remèdes inutiles qui ne me donneraient pas même un soulagement passager. Alors j'achetai une bouteille de Carnol qui me rendit bientôt les forces. Après trois bouteilles la force me revint et j'avais comme me fut de nouveau rendu. Comme reconstruisant et reconfortant dans les états d'épuisement rien n'égale le Carnol. Je puis être fier de ma santé à présent. Je ne puis trouver le mot pour dire tout le bien que Carnol m'a procuré. J'ai prouvé ses effets bienfaisants et je conseille à tous ceux qui souffrent de pareilles conditions de recourir au Carnol avant tout. Un essai vous convaincra et si vous continuez vous sentirez un mieux durable. Il vous redonnera la santé dont vous jouissez autrefois." M. R. G. Collins, 120 rue Richmond, Sydney, N.E. 2-24

MASKINONGE

FUNERAILLES DE M. JOSEPH RAINVILLE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Joseph Rainville chef de gare du Pacifique Canadien, survenue à l'hôpital Normand des Trois-Rivières le 18 de ce mois, après une longue maladie supportée avec la plus grande résignation. M. Rainville est mort muni de tous les secours de l'église, acceptant généreusement les sacrifices que Dieu lui demandait, surtout celui de mourir loin des siens.

M. Rainville était âgé de 52 ans et 10 mois et laisse pour le pleurer outre son épouse née Eva Plante, trois fils, MM. Paul-Emile, finissant au séminaire de Joliette; Romulus, assistant agent du Pacifique Canadien; Viateur du Collège de Rawdon; six filles: Julia, Cécile, Gabrielle, Marie-Eva, Jeanne d'Arc et Thérèse.

Ses funérailles eurent lieu à Maskinongé, jeudi le 22, au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis dont une forte délégation représentant la compagnie du Pacifique Canadien. La levée du corps fut faite par M. le curé Bonin de Saint-Barthélemy. Le service fut chanté par l'abbé Albert Tessier, vicaire à Springfield Mass., neveu du défunt, assisté de l'abbé Jacques Piquette, professeur de philosophie au Séminaire de Joliette et représentant de cette maison, comme diacre; et de l'abbé Lionel Clément professeur du Séminaire des Trois-Rivières comme sous-d'acre.

Dans le chœur on remarquait M. le chanoine J.-F. Bédard, curé de la paroisse. M. le curé Bonin de St-Barthélemy, M. l'abbé Rock Mageau, vicaire à Saint-Barthélemy, l'abbé Ernest Bédard, le Frère J.-U. Martin, directeur du collège de St-Barthélemy.

Conduisaient le deuil son frère Léonce Rainville de Sainte-Elisabeth; ses beaux-frères: Ovide et Anacleit Plante de Mont; ses trois fils: Paul-Emile, Viateur et Romulus; ses filles: Julia, Cécile, Gabrielle, Marie-Eva et Jeanne d'Arc; ses sœurs: Mmes Joseph Thibodeau de Sainte-Rose; Mme veuve Francis Coutu de Sainte-Elisabeth; Mme André Tessier de Holioko, Mass.; son oncle et sa tante, M. et Mme Edmond Lafrenière de Terrebonne; ses belles-sœurs: Mmes Anacleit et Ovide Plante, Mme Léonce Rainville de Sainte-Elisabeth; Mme veuve Jérémie Plante de Saint-Barthélemy; ses neveux et nièces, M. Joseph Rainville et sa fille Rita, M. et Mme Raymond Coutu, M. Zénon Coutu, M. Francis Bonin, Amable Fréchette, Joseph Houde; M. et Mme Alexis Rainville, tous de Sainte-Elisabeth; Mme Josaphat Coutu et M. Omer Rondeau de Joliette; M. et Mme Arvin Désy de l'Île du Pads; M. Lucien Plante, Mlles Jeanne d'Arc et Bernadette Plante de Saint-Barthélemy; M. et Mme Gustave Rainville de Bord-du-Lac; ses cousins et cousines: Mme Anacleit Vandellac et sa fille Georgette, M. Atome Plante, M. et Mme Roméo Lafrenière, M. Joseph Pepin, tous de Montréal; Mme Léopold Lachapelle de Terrebonne; M. Cyrillus Plante, MM. Zénon, Edmond et Armand Boucher, Mme Joseph Plante et sa fille Yvonne, Mlle Ine Paquin, Norbert Caron, Mme David Gagnon, Mlle Jeanne Boucher tous de Saint-Barthélemy.

Présidaient le convoi tantère une forte délégation des télégraphistes composée de MM. J.-N. Potvin, président du district local, Montréal, H. Labonté et J.-D. Biguère des Trois-Rivières; E. Fournier et E. Lafrenière de Terrebonne, L.-P. Dusablon et A. Sarazin de Louiseville, J.-A. Duchesne de St-Barthélemy, W. Gosselin de Québec et A. Codrre de St-Gabriel de Brandon, ainsi qu'une autre délégation de la classe des finissants du Séminaire de Joliette composée de MM. Emilien Masse, Armand Belletrose, Victor Champagne et Hector Lefebvre.

Dans le cortège on remarquait: MM. Dr Ls-Ph. Caron, Louis Bélair, maire de la paroisse, Gaspard Dupuis, Joseph Lupien, Edmond Champoux, Lucien Dugas, P.-E. Casaubon, Mme Valmore Lamoureux de Mascouche, M. Piché de la Pointe-du-Lac, M. Alcide Plante, Clovis Bédard et sa fille, M. Joseph Gagnon, tous de St-Barthélemy, ainsi que MM. Philippe et Arthur Clément, Romulus Savoie, du même endroit.

Les porteurs étaient ses neveux MM. Arvin Désy, Roméo Lafrenière, Antonio Plante, Raymond Coutu, Joseph Houde, Omer Rondeau, M. Joseph Baril cuisinait le corbillard.

MM. Anacleit Plante et Gustave Rainville firent la collecte.

La chorale de Maskinongé sous la direction de M. Edouard Dugas exécuta la messe harmonisée de Perreault. M. Joseph Desjarlais tenait l'orgue. L'église était remplie des fidèles de la paroisse et de l'étranger venus pour rendre au cher disparu un dernier témoignage d'estime et d'amitié.

La famille a reçu de nombreuses offrandes de messes, bouquets spirituels, etc., que voici:

Offrandes de messes:—La société des télégraphistes, M. l'abbé Albert Tessier, la famille André Tessier, Mlle Maria Barlette de Springfield, Père Arthur Perreault cv. Père P.-Albert Trudeau cv. Père Irénée Lavallée cv. du Séminaire de Joliette, Père Honor Lesage, cv. du même endroit;

Nos sincères sympathies.

BAPTEMES

Marie-Thérèse-Laurette, enfant de M. et Mme Edmond Clément, Parrain, M. W. Clément de St-Justin, marraine, Mlle Laurette Perrot, de Montréal.

Joseph-Onésime Normand, enfant de M. et Mme Gaspard Guinard, Parrain M. Onésime Guinard, grand-père de l'enfant, marraine, Mme Honor Lemyre grande-tante.

MARIAGE

On annonce pour le 3 février le mariage de M. Antonin Laurendeau avec Mlle Marie-Alice de Carufel, fille de M. Joseph S. de Carufel.

Pas de cartes.

BERTHIERVILLE

Dimanche soir, M. et Mme Dr A.-D. Milot recevaient à un bridge et un thé: M. et Mme René Tessier, M. et Mme Elphège Marselle, M. et Mme J.-L. Rousseau, M. et Mme Dr G. Caron, Mlle Florence Tessier et M. Paul Longpré de Montréal. L'heureuse gagnante fut Mme René Tessier.

Mme J.-H. Aubé et sa fille Hermance sont à Montréal pour une huitaine.

Mme J.-L. Rousseau, recevait à un bridge mercredi p.m. en l'honneur de sa sœur Mme J.-E. Hébert, de Montréal. Étaient présents: Mesdames L. Ménard, G. Normandin, G. Allard, J. Gosselin, R. Tessier, A.-D. Milot, E. Marselle, G. Caron, B. Brosseau. Un magnifique prix fut décerné à la gagnante, Mme A.-D. Milot.

M. et Mme D. Tessier sont au Trois-Rivières chez Dr et Mme G. Lajoie.

—M. René Tessier et J.-L. Teller étaient à Montréal la semaine dernière.

—Un commencement d'incendie fut vite maîtrisé avec l'aide d'extincteurs chimiques à la demeure de M. Denis Bédard.

M. le Dr A.-D. Milot a été nommé secrétaire de la chambre de Commerce du comté de Berthier.

M. le Dr T. Gervais M. P., a été élu maire par acclamation pour un troisième terme.

M. Louis Lamothe a été élu conseiller en remplaçant feu J.-O. Daviault.

M. Arthur L. Auger est actuellement en convalescence, après trois semaines de vacances maladie douloureuse.

Samedi soir, à l'occasion de l'anniversaire de M. J.-H. Aubé, un groupe d'amis se sont rendus chez lui pour le fêter. Étaient présents: MM. le Dr T. Gervais, Dr Louis De Grandpré, Dom. Tessier, F.-X. L. Ratte, Dr G. Caron, Jos. Gesitu, M. F. X. Coutu, René Tessier, Dr A.-D. Milot.

De magnifiques cadeaux furent donnés au héros de la fête qui répondit d'une manière très émue aux discours des Drs T. Gervais et A.-D. Milot.

—A la chambre de Commerce, il fut décidé par ses membres de demander au conseil de bien vouloir prendre en sérieuse considération le projet d'étude concernant la municipalisation de l'électricité dans notre ville.

—Mme C. Gosselin recevra les Dames du club de Bridge mercredi après-midi.

—Mme René Tessier recevra intimement jeudi soir quelques amis.

—M. C. Gosselin, instituteur à la Pépinière de Berthierville est actuellement en route pour Terre-Neuve.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

ALMAVILLE

A une assemblée de l'Association Canado-Américaine tenu chez le Sec. Trés. le 25ème jour de janvier 1925 à 1 hre p.m. a eu l'élection des officiers pour le terme de 1925.

Président: Louis Leclair; Ex-Président: Oct. Thibeault; Vice-Président: Alfred Gignac; Député: Thomas Roy; Secrétaire-archiviste et secrétaire-trésorier: J.-H. Dufresne; Syndics: Henri Godin, Armand Roy, Edmond Roy; Gaudes: Oct. Boiselle, Jos. Lemire; Sentinelle intérieure: Jos. Cotnoir; Sentinelle extérieure: J.-A.-O. Defossée; Médecin-Examinateur: Dr Marc Trudel; Chapelain: Rév. J.H. Trudel; Ass. chapelain: Côme Carbonneau.

Il a été voté par les officiers qu'un don de \$5.00 soit donné pour l'œuvre du bazar de l'église d'Almaville.

—A une assemblée des Artisans-Canadiens-Français tenue chez le Sec. Trés. ce 25ème jour de janvier, aussitôt après la grand'messe il y a eu l'élection des officiers pour le terme de 1925:

Président: J.-I. Emond; Vice-Président: Willy Gauthier; 2ème Vice-Président: Willy Gauvin; Secrétaire-trésorier: J.-O. Gauthier; 1er commissaire-ordonnateur: J.-H. Dufresne; 2ème commissaire-ordonnateur: Henri Benoit; 1ère, deuxième et troisième censeur: George Gauthier, Phil Provencher, A. Morissette; Présentant de l'exécuteur: Irène Ducharme; Chapelain: Rév. H. Trudel.

ST-MATHIEU

A une dernière séance du Conseil Municipal les conseillers suivants ont été élus par acclamation: M. Clifford Laverge, maire, remplaçant M. Morasse Matteau, MM. Adem Gagnon, Désiré Arvisais, Henri Bellemare, conseillers.

NAISSANCE

Brigitte-Françoise-Marie, enfant de Armand Langlois et Maria Héroux. Parrain et marraine, M. et Mme Ovide Héroux de Shawinigan, oncle et tante de l'enfant.

—M. Adem Lamy a vendu sa terre et ses dépendances à M. Onésime Gélinas.

—En visite Mlle Maria Lapolice chez M. Adélaré Grenier.

ST-SEVERE

FUNERAILLES DE MME EPHREM PELLETIER

Dimanche le 18 janvier, s'éteignait doucement dans le Seigneur Mme Ephrem Pelletier (née Laura Grenier), âgée de 38 ans et 6 mois.

Elle succomba après plusieurs mois de maladie soufferte avec la plus admirable résignation.

Les funérailles eurent lieu le 20 à 9 heures au milieu d'une foule nombreuse de parents et d'amis. Le service fut chanté par M. l'abbé de Carufel, curé de la paroisse.

Portait la croix sa mère Mme Joseph Grenier de Saint-Léon.

Le corbillard fut conduit par M. Origène Lord.

Les porteurs furent ses frères: MM. Edmond et Dionis Grenier, ses quatre beaux-frères: MM. Pierre et Paul Pelletier, Albert Gélinas et Roméo Charté. La quête fut faite par ses deux sœurs: Marie-Anna et Sméralda.

La défunte laisse pour pleurer sa perte autre son époux, sept enfants: Corona, Annette, Fernando, Germaine, Auréa, Méria et Bruno: son père et sa mère, M. et Mme Joseph Grenier de St-Léon; quatre sœurs: Mme Alphonse Julien (Marie Anna) de Kingsley Falls, Mme Arthur Gélinas (Sméralda) de Notre-Dame des Neiges, Mme Roméo Chartré (Alice) des Trois-Rivières; deux frères: MM. Edmond et Dionis; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Sévère Déziel, St-Sévère; M. et Mme Albert Gélinas, M. et Mme Pierre Pelletier de Notre-Dame des Neiges, M. et Mme Paul Pelletier du Cap de la Madeleine, M. et Mme Hector Pelletier de Saint-Élie, sa belle-sœur: Edmond Grenier, Trois-Rivières.

Dans l'assistance ont remarqué son époux, ses enfants, son père et sa mère, ses frères et sœur, ses beaux-frères sa tante Mme Louis St-Yves, sa cousine Mme Henri Lesage et son cousin M. Freddy St-Yves, tous de Ste-Angèle; ses nièces: Mme Emilie Pelletier, Trois-Rivières, Mlle Lucia Déziel, St-Sévère; ses neveux: MM. Roméo Aimé Morin Pelletier, Notre-Dame des Neiges, Urbain Origné; et Alice Déziel St-Sévère; ses cousins et cousines: M. et Mme Donat Gélinas, M. et Mme Didyme Boulanger, M. Isaac Gélinas, 7 Joseph Lacerte, M. Joseph Désaulniers, Mme Joseph Carbonneau, tous de St-Sévère et une foule d'autres dont les noms nous échappent.

La famille remercie ceux qui lui ont témoigné de la sympathie soit par offrande de bouquets spirituels ou assistance aux funérailles.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

STE-URSULE

FUNERAILLES DE MME EPHREM PELLETIER

Jedi dernier, le 22 janvier un groupe de parents, d'amis se rendaient sur l'invitation de trois organisateurs pour fêter le 50ème anniversaire de M. Harry Lambert. L'été débuta par de la musique très bien rendue. Une adresse écrite par sa fille Annette, ainsi qu'un magnifique cadeau lui furent présentés. La soirée se passa d'une manière très agréable et très distrayante, on connaît déjà l'hospitalité du héros de la fête. Y participaient d'abord les organisateurs: Charles Turner, Henri St-Louis, Victorin Rivard, M. et Mme Napoléon St-Louis, M. et Mme Louis-Georges Plourde, M. et Mme Jos. Chevalier, Louiseville, M. et Mme Urgel St-Louis, M. Téléphore Vivant, Mme Armand Lapointe, Shawinigan; M. Charles-Edouard Paquin, Mlles Berthe et Jeannette St-Louis, Mlles Lumina et Gertrude St-Louis, Mlles Cécile et Colombe Ricard, Berthe Alie, Antoinette nette, Gabille, Bernier, Laura, Émilie, Marie-Rose Morin, Aïma et Yvonne Chevalier, Diane Lambert, Laura Turner, Lina Turner, Marie-Blanche Paquin, Marguerite Lambert, Alice Theasdale, Thérèse Pichette, M. Raymond Bellemare, Donat St-Yves, J.-Albert

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

LOUISEVILLE

DE L'OUVRAGE A LOUISEVILLE

La "Empire Shirt Mfg Co., a en ce moment besoin d'une dizaine de bonnes filles habituées sur Machine à coudre. Salaire raisonnable assuré à toute opératrice d'expérience. Chambre et pension faciles à trouver à bon marché. S'adresser à M. J.-E. Bédard, Louiseville. 27-29

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

—Mlle Louise Magnan, de Montréal, est en promenade chez sa sœur Mme B. Richer.

LE VOLTIGEUR REM- PORTE UNE VICTOI- RE SUR LE S. M. P.

(De notre correspondant) Chutes Shawinigan, 29. — La première rencontre d'une série de cinq parties entre notre club local de hockey, le Voltigeur, et le St-Maurice Paper Co., a eu lieu dimanche après-midi devant une belle assistance.

Bien que privé des services de quelques-uns de ses bons joueurs, le club local a tenu tête aux visiteurs qui n'ont eu l'avantage qu'une seule fois, au début de la deuxième période, alors que Brouillette, du S. M. P., compta un second point pour son club.

Allegation: S. M. P. Voltigeur Gauthier C. Buts Tremblay Duchesne défense Nourry B. Gauthier J. défense Bergeron Rouleau Centre Gill Brouillette Aile&dr. Désilets Villemure Aile g. Fenier Thiffault Subs. Hébert Marchand Barrette Noarry G.

Table with 2 columns: S. M. P. and Voltigeur. Rows include game results for 1ère, 2ème, and 3ème périodes.

Score final: Voltigeur 4, St-Maurice Paper, 3. Arbitre: E. Charaillid. Juge du jeu: Gagnon. Chronométrateur: J. Dauray.

CONCERT PLAMONDON

(De notre correspondant) Chutes Shawinigan, 29. — Il y avait bien peu d'assistance au concert donné hier lundi soir par MM. Rodolphe Plamondon et Ulysse Paquin, et cependant ce fut un régal artistique de tout premier ordre que nous serviront nos deux éminents compatriotes, avec le précieux concours de Mme Chamberland-Paquin au piano d'accompagnement.

MM. Plamondon et Paquin occupent dans le monde musical une situation brillante. M. Plamondon est un interprète admirable des œuvres des grands maîtres et il sait théâtriser dans son chant toute l'expression voulue; sa voix d'une grande richesse, souple et sonore, tient l'auditoire sous le charme, et l'on a l'impression qu'on ne peut se lasser de l'entendre. M. Plamondon a été chaleureusement applaudi par l'assistance, de même que son élève distingué, M. Ulysse Paquin, dont la voix puissante et profonde plait infiniment.

Si l'auditoire n'était pas aussi nombreux qu'on l'aurait désiré, les deux artistes n'en ont pas moins remporté un beau succès ici et ils laisseront certes un excellent souvenir de leur passage parmi nous.

ST-FRS-XAVIER VS ROYAL

(De notre correspondant) Chutes Shawinigan, 29. — Le club de hockey "Royal" de St-Marc, défait dimanche dernier aux Trois-Rivières dans une partie très contestée, par un score de 1 à 0, par l'Académie de la Salle, recevra dimanche prochain la visite du St-François-Xavier, des Trois-Rivières. La rencontre entre ces deux clubs aura lieu dimanche prochain, 1er février, à la patinoire de St-Marc et le Royal promet une victoire à ses partisans.

Les clubs des alentours qui désire- raient rencontrer le Royal sont priés de s'adresser à M. Paul Gravel, 58 rue St-Marc, Shawinigan Falls, ou télé- phone, au No 111, tous les jours, entre 6 et 7 hres p.m.

CHEZ LES ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS

(De notre correspondant) Chutes Shawinigan, 29. — Les membres de la succursale d'Almaville de la Société des A. C. F. ont élu les officiers suivants pour l'année courante: Automniser: M. Fabbé H. Trudel, curé de Notre-Dame de la Présentation d'Almaville; Président: M. Hédge Emond; Rep. Exécutif: M. Léonée Ducharme; 1er vice-président: M. W. Gauthier; 2ème vice-président: M. W. Gauthier; Sec. Trésorier: M. Onésime Gauthier; 1er Comm.-Ordon.: M. H. Benoit; 2ème Comm.-Ordon.: M. Jos. Dufosse; 1er Censeur: M. Philé- lippe Provancher; 2ème Censeur: M. Georges Gauthier; 2ème Censeur: M. C. Morissette; Médecins: MM. Dr. Jos. Garceau, M. A. Chandonnet et Marc Trudel.

Chez les dames de la succursale Ste-Perpétue de la société des Artisans Canadiens-Français, les élections ont donné le résultat suivant: Automniser: M. l'abbé Emile Cloutier, curé de St-Pierre; Président: Mme Henri Fortin; Représ. Exécutif: Mme Alred Lacoursière; 1ère vice-prési- dente: Mme J.-B. Trudel; 2ème vice- présidente: Mlle Juliette Lefebvre; Sec. Trésorière: Mlle Yvonne Froucau; 1ère Comm.-Ordon.: Mme Tertulien Lemay; 2ème Comm.-Ordon.: Mme A. Leebvre; Bureau de censure: Mlle Claire Lupien, Mme J.-A. Promovost et Mme Albert Mélangon; Médecin: MM. Dr. Jos. Garceau et Dr. Marc Trudel.

Notes Sociales de Shawinigan

M. Lucien Drouot, en promenade pour une quinzaine à Montréal. — M. L.-P. Soubard, de Québec, de passage à Shawinigan Falls ces jours derniers. — Mlle Gilberte Lambert, en promenade chez des parents à Ste-Julienne. — M. Hector Thibodeau, en prome- nade à Champlain. — Mlle B. Hébert, des Trois-Rivières, en promenade chez Mlle Blanche Hoyle. — Mlle M. Pilote et M. Edmond Pilote, de St-Félicien, Lac St-Jean, en promenade chez M. et Mme Luc Allard. — M. Alred Doucet, de retour d'une courte promenade à Montréal. — Mme H. Messe, de Montréal, en visite chez M. et Mme J.-E.-U. Perreault.

LES QUILLES A SHAWINIGAN

(De notre correspondant) Chutes Shawinigan, 29. — Les diffé- rents clubs de la Ligue de la cité se sont rencontrés comme suit lundi soir: DeLébré vs C. de C. Violets, aux saies des Che- valiers de Colomb; C. de C. Verts vs Héros, hés A. Solsis, et Pappetiers vs St-Marc, chez A. Vincent. — Les C. de C. Violets ont blanchi leurs adversaires, les Dollard, J. Cheva- lier des C. de C. Violets, a joué une partie simple de 214 et un total de 530. Chez Solsis, les C. de C. Verts ont remporté la victoire gagnant les deux der- nières parties après avoir perdu la pre- mière par une très forte marge. Du- maine, capitaine des Héros, a joué une partie simple, soit 214, mais il a faibli dans les dernières parties. A St-Marc, la lutte a été très serrée entre les Pappetiers et le St-Marc, les deux équipes gagnant chacune une partie tan- dis que la dernière fut annulée. G. Roch, du St-Marc, a joué une partie simple de 213 et total un total de 516. — Détail des parties:

Table with 2 columns: Club Name and Score. Rows include Dollard, Pappetiers, St-Marc, C. de C. Violets, and C. de C. Verts.

L'ARGENT QU'ON PERD

Une chroniqueuse parisienne écrit à ses lectrices: Le mendon dans vos paumes, vous révez, madame... Peut-être même ne révez-vous pas; vous ne pensez à rien qu'au bonheur de ne rien faire. L'idée qu'il va falloir manier le ba- loi ou le plumeau vous excède. Vous retardez de toute votre puissance le moment d'aborder le labeur qui vous arrive.

Et vous lâcherez demain aussi co- pieusement qu'aujourd'hui, et la se- maine qui vient, tout autant que la semaine passée. Ensuite, quand finira l'année, vous vous étonnerez de n'avoir pas d'écono- mies dans votre tiroir et peu de linge dans votre armoire. Mais comptez donc, madame, ce que représentent d'heures perdues vos in- terminables rêveries. Si durant ce ce temps s'émiettait, vous aviez fait œuvre de vos dix doigts, que de petites richesses vous eussiez créées!

Si vous n'aviez pas gâché tant d'heures il y aurait, dans ce coin d'ar- moire, une ou deux robes de plus, il y aurait un dessus de lit neuf dans votre chambre, et des coussins sur ces fauteuils. Le temps perdu, c'est de l'argent qu'on jette dans le ruisseau.

CONSEILS HYGIENIQUES

Voici ceux qu'on affiche dans les écoles au Danemark: I. L'air frais, jour et nuit, condition nécessaire à la santé et meilleur pré- servatif contre les affections pulmo- naires. II. Faire tous les jours de l'exercice au grand air, en travaillant ou en se promenant. III. Boire et manger modérément et simplement; préférer l'eau, le lait et les fruits, aux boissons spiritueuses, c'est raffermir sa santé et augmenter ses capacités de travail et de bonheur. IV. S'endurcir contre le froid, en se lavant tous les jours à l'eau froide. V. Porter des vêtements ni trop chauds, ni trop justes. VI. L'habitation doit être exposée au soleil sèche, spacieuse, propre, claire, agréable et confortable. VII. Observer une propreté rigou- reuse en toutes choses: l'air, la nourri- ture, l'eau, le pain, le linge, les véte- ments, la maison, tout doit être net et propre; le moral également; c'est le meilleur préventif contre les maladies de toutes sortes. VIII. Travailler régulièrement, c'est le meilleur préservatif contre l'ennui et les maladies de l'esprit; c'est la consola- tion dans le malheur et le charme de la vie. IX. Donner les nuits au sommeil, c'est pour cela qu'elles sont faites; on ne trouve pas le repos après le travail dans des réunions bruyantes; les heures de loisir et les fêtes doivent être données à la famille et aux satis- factions spirituelles. X. Bien occuper sa vie, est une condition essentielle à la santé; les actions fécondes l'ennoblissent et procurent des joies saines. Ce qui donne à la vie un prix inesti- mable, c'est d'avoir un bon esprit familial, c'est d'être un bon artisan dans sa sphère, et un bon citoyen dans sa patrie.

Table with 2 columns: Club Name and Score. Rows include Héros, Pappetiers, St-Marc, Héros F., Héros A., Renaud E., Houde R., and Roch G.

Table with 2 columns: Club Name and Score. Rows include C. de C. Verts, Héros, Dollard, C. de C. Violets, Pappetiers, and St-Marc.

RELATIONS ET AMITIES

D'après le plan primitif et divin, nous sommes obligés d'avoir des rela- tions nombreuses avec beaucoup de personnes: relations de famille et d'a- mitié, relations professionnelles, etc. Toutes doivent être sanctifiées et contribuer à nous affermir dans la vie in- térieure. Parmi les relations que nous avons avec les personnes, il en est qui sont voulues de Dieu, comme les relations de famille ou celles qui sont comman- dées par nos devoirs d'état. On est obligé de les remplir d'une façon plus parfaite que les autres. Il faut les surnaturaliser, en les ramenant à notre fin dernière qui est Dieu. Le meilleur moyen de le faire, c'est de considérer les personnes avec lesquel- les nous entrons en rapport, comme des enfants de Dieu, des frères en Jésus-Christ, de les respecter et de les aimer en tant qu'elles possèdent des qualités qui sont un reflet des perfec- tions divines. C'est Dieu que nous devons estimer et aimer en elles.

Il y a des relations dangereuses qui tendent à nous faire tomber dans le péché, soit en réveillant en nous l'es- prit mondain, soit en nous attachant aux créatures, à cause du plaisir sensi- ble ou sensuel que nous trouvons en leur compagnie, et auxquels nous som- mes exposés à consentir. C'est un de- voir de fuir ces occasions en fortifiant notre volonté contre l'attachement dé- réglé avec certaines personnes. Agir aut- rement, c'est compromettre sa sanctifi- cation et son salut; car celui qui aime le danger y succombe. Plus on veut être parfait, et plus il faut fuir les occasions dangereuses.

Il y a aussi des relations qui peuvent, en vertu des circonstances et de l'in- tention, être utiles ou nuisibles: telles les visites, les conversations, les récréa- tions. Il ne faut rechercher que celles qui sont utiles à la gloire de Dieu, au bien des âmes ou à cette dernière né- cessaire que réclame la santé du corps ou le bien de l'âme. Dans l'usage de ces choses, il faut pratiquer la prudence, la modestie et la tempérance qui ra- menent tout à l'ordre voulu de Dieu.

Les relations entre époux doivent être très intimes, très affectueuses, que la grâce du sacrement de mariage aide à surnaturaliser. La grâce de ce sacrement, en unissant les cœurs des époux par un lien indissoluble, doit affiner et purifier leur amour. Ils doi- vent se porter un respect et un amour mutuel se rapprochant le plus possi- ble de l'amour du Christ pour l'Eglise; obéissance de la femme au mari, en tout ce qui est légitime; dévouement et protection du mari à l'égard de sa femme; tels sont les devoirs qui saint Paul trace aux époux chrétiens.

Lorsque la grâce sanctifie les rela- tions entre époux, elle perfectionne et surnaturalise les devoirs de respect, d'affection et d'obéissance que les en- fants doivent à leurs parents. Elle leur montre dans les parents les représen- tants de Dieu et de son autorité, et que c'est à eux, après Dieu, qu'ils doivent la vie sa conservation et sa bonne direction s'ils ont le bonheur de naître de parents vertueux.

Nous causerons maintenant des rela- tions professionnelles qui sont un moyen de sanctification ou un obstacle au progrès de la manière dont on envisage et accomplit ses devoirs d'état. Les devoirs qu'impose la profession sont en soi conformes à la volonté de Dieu, s'ils sont remplis et réglés selon les lois de la prudence, de la justice et de la charité, et contribuent à la sanctifi- cation. Si, au contraire, les hommes n'ont d'autre but, dans leurs relations professionnelles, que de se procurer des honneurs et des richesses, au mépris des lois de la conscience, ces relations deviennent une source de péché et de scandale. Qu'on soit patron ou ouvrier, industriel ou commerçant, agriculteur ou avoent, le devoir, c'est d'exercer sa profession pour se soumettre à la volon- té divine, et de le faire selon les règles de la justice, de l'équité et de la charité. Alors, rien n'empêche de sanctifier chacune de ses actions en les rapportant à la fin dernière; ce qui n'exclut nullement le but secondaire de gagner l'argent nécessaire à sa subsis- tance et à celle de sa famille. En fait, il y a eu des saints dans toutes les conditions.

Comme nous vivons dans un monde peu honnête, où l'on se dispute avec appétit les honneurs et les gains, sans souci des lois de l'équité, il importe de se rappeler qu'il faut avant tout cher- cher le royaume de Dieu et sa justice, en n'employant pour arriver à ses fins, que des moyens légitimes. Les

VITRINES (Show-Case de toutes sortes, neuf et de seconde main, en vente chez Nap. E. Godin Négociant en gros 12, Rue Des Forges, Trois-Rivières

L'ENFANT DE DEMAIN

Dans leur numéro de Noël, qui vient de paraître, les "Annales", de Paris, publient les réponses de quelques jeunes écrivains à ces trois questions que leur a posées M. Adolphe Brisson: 1. Considérez-vous qu'il faille affranchir les enfants des sévérités et des disci- plines de l'ancienne éducation; 2. Don- nez-vous ou donneriez-vous à vos en- fants l'éducation que vous avez reçue vous-même; 3. D'une façon générale, que doit être, que sera, selon vous, l'enfant de demain? — M. Henri Béraud, après avoir rap- pelé sur ses origines plébéiennes et son enfance travailleuse—il portait le pain après sa sortie du lycée—conclut: "Pour répondre à votre enquête, je me tourne vers la tombe du vieux pay- san qui m'a donné son nom, en m'ap- prenant à le porter. Je vous dis sans hésiter que je donnerai à mes fils l'édu- cation que me transmit le père Béraud, l'ayant reçu de ses aïeux, les durs Dauphinois, fils de ces terres où, suivant Michelet, régna toujours "le vrai gouvernement humain, la républi- que et la raison."

"Affranchir les enfants des disci- plines, c'est les préparer au malheur, c'est faire des hommes capricieux ou efféminés à qui l'existence sera cruel- le dans une société de plus en plus do- minée par les forts et les sains. Nous savons, d'ores et déjà, ce que coûte à la famille l'absence des pères durant les cinq années maudites. C'est une ex- périence qui nous prévient contre cer- taines illusions."

A madame Paderewski le Saint-Père a fait cadeau d'un rosaire monté en or.

(Le Messager) P. Bousquet.

L'ANNEE CHINOISE

Pendant que la Société des nations s'occupe d'une réforme générale de l'en- calendrier, la Chine songe aussi à réviser le sien, qui lui est si spécial. Elle a pensé notamment à lui coïncider son Nouvel An avec celui des autres puis- sances mondiales. Car il faut indi- quer que le Nouvel An tombe en Chine le 13 février, et qu'il est sui- vi de dix jours de fête premier jour; consacré à un jeûne sévère; deuxième jour: réjouissances publiques; troisième jour: repas à base de viande de porc; quatrième jour: repas à base de viande de bœuf; cinquième jour: repas à base de lait; sixième jour: repas à base de chair de chevreau; septième jour: nouveau jeûne; huitième jour: repas à base de pois; neuvième jour: repas à base de grains; dixième et dernier jour, repas uniquement à base de fèves. Pour avoir dix journées de Nouvel An, on voit bien que les Chinois ne com- mencent pas le désagrément des étren- nes!

MONUMENT COLOSSAL

Ottawa. — Le gouvernement fédé- ral ayant annoncé son intention d'é- lever à Ottawa un monument aux morts de la guerre, la commission d'embelli- sement a suggéré un vaste plan d'ensem- ble pour la construction d'un boulevard, dont le nom serait "Chemin de Vimy" et qui encerclerait le monument en se prolongeant jusqu'aux limites de la ville. Ce boulevard serait construit entre les édifices du parlement et la rivière Ottawa passant par le chemin actuel, tracé à mi-côté de la colline et nommé "Chemin des Annonces". Le plan suggère une idée originale. Comme il serait nécessaire, à un certain endroit, de couper la falaise, la com- mission propose d'isoler un énorme ro- cher du côté de la rivière.

CHARBONNERIE ST-LAURENT LIMITEE EDOUARD BUREAU, PRESIDENT

Charbon anthracite, bitu- mineux, Coke et Charbon de Soute. Gros et Détail LIVRAISON A DOMICILE 148a, rue Notre-Dame. Téléphones: Bureau: 1508 Entrepôt: 437

PADEREWSKI AU VATICAN

Le grand pianiste donne un récital en présence de Sa Sainteté le Pape Pie XI

CADEAU PRECIEUX

Rome, 20. — La bibliothèque parti- culière du pape Pie XI a été le théâtre hier, d'un événement absolument spé- cial lorsque l'illustre Ignace Jan Pade- rewski, homme d'Etat polonais et pianiste, a interprété un programme spécial du piano pour Sa Sainteté et plusieurs hauts dignitaires ecclésiasti- ques du Vatican, y compris les cardinaux Gasparri et Merry del Val, et Mgr Zephal, l'ambassadeur polonais.

Le pape, tout de blanc habillé, était assis dans un fauteuil doré, ayant le cardinal Gasparri, à sa droite, et le car- dinal Merry del Val à sa gauche. Le piano avait été placé entre les deux hautes fenêtres qui donnent sur la place St-Pierre. Paderewski, après avoir surmonté une certaine timidité, au dé- but, joua ensuite d'une façon très brillante. Le pontife fut le premier à l'applaudir. A la suite de Sa Sainteté les deux cardinaux et les autres per- sonnages présents félicitèrent chaleureu- sement l'artiste. Le pape a remis ensuite à Paderewski une médaille d'or commémorant l'Année Sainte, ainsi que sa photographie portant une dédicace spéciale en souvenir de cette cir- constance.

A madame Paderewski le Saint-Père a fait cadeau d'un rosaire monté en or.

Frais et Savoureux Le THÉ VERT "SALADA"

n'est surpassé en arôme par aucune autre marque de thé vert sur le marché. Essayez-le!

FAITES NOUS L'HONNEUR D'UNE VISITE



La Boulangerie Moderne Tél. 321 47, Volontaire.

OUVREZ UN COMPTE D'EPARGNE A LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CAPITAL AUTORISE - - - - \$5,000,000.0 CAPITAL PAYE ET RESERVE - - \$4,500,000.0 Coffrets de sûreté à louer. DEUX SUCCURSALES AUX TROIS-RIVIERES Angle Des Forges et N.-Dame. Angle Laviolette et St-Maurice HENRI BRUNEAU, DONAT JACOB Gérant. Gérant.

1200 TELEPHONE 120. KEATING & McRAE Agents de Change et Courtiers en Valeurs le Bourse COMMUNICATIONS DIRECTES AVEC MONTREAL NEW-YORK ET CHICAGO. 6 RUE HART, Les Trois-Rivières



Le Coin des Dames

ALLEGORIE

La bise qui passait cette nuit s'est arrêtée devant ma fenêtre où elle a laissé errer son pinceau magique. Ce matin, les rayons du soleil jettent à cache-cache à travers les arabesques des fleurs de gel. On dirait de la fine dentelle, aux merveilleux points d'Alençon, formant bordure à un parterre de fines loggères.

Plus haut, pointant ses clochers dans l'azur, une cathédrale repose parmi les palmiers. Est-ce une reproduction orientale de quelque paysage entrevu dans ses voyages à travers le monde qu'a voulu dessiner la bise?

On dirait une toile merveilleuse où les fées de l'art seraient venues poser leur talent, jetant, de-ci de-là, des transparences aux demi-teintes, vertes, bleus ou mauves, le tout ombré d'or fin. Des étoiles de givre jettent sur ces colimaures leurs reflets scintillants.

Mais voilà que le frimas, sous la chaleur du soleil, se fond peu à peu, tels les châteaux en Espagne entrevus en nos rêves, les fleurs de gel disparaissent une à une.

Notre âme, quand elle sommeille, et parfois lorsqu'elle est éveillée, reçoit la visite des pinceaux magiques, non pas de la bise, mais de la chimère. La chimère qui est une artiste dont le pinceau sait broder des peintures merveilleuses, des tableaux, aux châteaux ou aux sous-bois féériques, des paradis terrestres aux mille séductions.

Mais la chimère, comme la bise, est faible, et ne sait résister à la réalité qui ne manque tôt ou tard de venir passer l'éponge de la désillusion sur ces rêves transparents et fragiles comme des dentelles de gel.

Tout le long de la vie et pendant toutes les saisons, la chimère trouve le tour de festonner, de ses arabesques mentales, les tentures de l'âme humaine.

Ce n'est d'abord dans l'adolescence qu'une fine poussière pareille au frimas qui se pose à nos fenêtres en ces matins d'hiver; plus tard, avant même que les rayons de l'expérience n'aient eu le temps de faire disparaître les premières illusions légères comme des ailes de printemps, avant que la lumière ne soit venue éclairer de ses leçons nos sentiers fraîchement battus, le cœur échauffé des cathédrales, il bâtit ses châteaux aux tours mystérieuses, sur les vertes touffes des riches espoirs enlucant leurs tiges aux pétales de nos désirs. "Comme c'est beau!" s'écrie-t-on, en face du mirage fascinant.

Puis, petit à petit, comme ce matin fondait le givre à ma fenêtre, les vœux se dessillent sous les leçons parfois cuisantes de la réalité. Les châteaux trop frêles du rêve s'éroulent, et il en coûte parfois des larmes, car l'art d'être sage est une science qui ne s'apprend qu'au prix de quelques souffrances.

Flourette de GIVRE.

Mon Talisman. A ma mère. Je garde sur mon cœur, comme en un reliquaire, l'ensemblement serré sur moi jusqu'au tonbeau. N'en déplaise aux ricards, des cheveux de ma mère. Et des franges de mon drapau!

UNE VILAINNE PAROLE

L'autre jour, une belle jeune fille de vingt-et-un ans, solide et élanée, venait m'annoncer la date tout proche de son mariage. Elle a quelques économies, elle épouse un gentil garçon, travailleur et bien portant comme elle. Tous travaillent dans leur famille ils sont à l'aise. Leur mariage est accueilli avec joie. Elle me disait que, dans la ville où ils vont résider, son fiancé n'a encore pu louer pour eux qu'une maison meublée. Naturellement cette exclamation m'échappa: "Et vous avez hâte de trouver un appartement à vous! Comme je vous comprends! Ce serait si désagréable d'avoir des enfants en meublée!"

La belle jeune fille leva les paupières avec calme et supériorité et me répondit: "Oh! ça! ça m'est bien égal. Je n'y ai même pas pensé. Nous ne tenons pas à avoir des enfants; nous ne les aimons ni l'un ni l'autre."

Ainsi ce couple de beaux jeunes gens, d'avance, repousse de tout son cœur les petits oiseaux qui pourraient venir dans leur nid.

Chaque année, dans les arbres qui entourent ma maison, les oiseaux viennent se loger, et il n'est pas de soins que le père et la mère ne prodiguent à leurs oisillons jusqu'à ce qu'ils puissent s'envoler d'eux-mêmes. Mes beaux fiancés se veulent inférieurs aux oiseaux, et bien haut, comme pour défier le sort, ils disent d'avance leur dégoût des enfants. Ils ont tout prévu dans leur joie d'existence égoïste, et, dans leur bonheur, il n'y a pas cette tenture ouverte sur la vraie vie de l'être, cette raison de vivre, cette dette de gratitude envers la Providence qui leur a donné tout ce qu'ils ont, envers la patrie qui les a hébergés. Ils refusent le rôle de chaînon dans la chaîne; ces deux amoureux, égoïstement, se séparent de la grande chaîne humaine. Ils n'ont pas besoin d'enfants! Ils ne les aiment pas!

C'est froid, c'est dédaigneux, cette indifférence consentie qui refuse à l'avance des joies comme les peines de l'humaine fortune et ne comprend même pas le privilège douloureux et sacré accordé à la femme, l'avance que cela n'a guère!

Un homme est pardonnable de croire qu'il n'aime pas les enfants et de ne s'émouvoir que lorsqu'on met dans ses grands bras maladroitement dans son contact quelconque son égoïsme se fonde toujours en paternité stérile et, déjà d'avance dévouée. Mais une femme, peut-elle répudier ainsi la fonction la plus sacrée et dont elle devrait être la plus fière? Qu'est-ce que tous les titres, toutes les conquêtes dont elle s'enorgueillit par ce qu'elles lui permettent de copier l'homme, après de ce privilège que l'homme ne connaît jamais et que nos souffrances ne paient pas, trop cher, être mère.

Jeunes filles qui lirez ces lignes dans les joies des fiançailles, n'oubliez pas l'autre joie sacrée, naturelle, inextinguible qui en découle, et dans la corbeille de noces, voyez déjà, par l'imagination, en soulevant doucement, l'autre corbeille ce petit corbeillon d'osier emmagasé de tulle ou de mousseline ou dormira votre premier bébé. Aimez-le d'avance, se sera, n'en doutez pas, le plus précieux des cadeaux que vous tiendrez de votre cher mari!

Une mère.

ne craignez rien, il sera toujours d'actualité.

Flourette de GIVRE.

LA PETITE ENQUETE

Dites, en quelques mots, ce que vous pensez de l'influence des bonnes et des mauvaises lectures.

DE LA LECTURE

Il me sera donc permis de dire un mot sur l'influence des bonnes et des mauvaises lectures?

Sans beaucoup d'expérience, j'ai cependant vu de nobles cœurs et d'excellents jeunes hommes fermer les yeux à la Vérité et à la Foi par suite de mauvaises lectures.

Combien en ai-je vus, qui, non encore souillés, par le contact du monde, et à la fleur de l'âge, où l'œil brille d'un éclat plus pur, sont par basard tombés sur un mauvais livre et n'ont pu s'arracher à l'influence malsaine que ces mauvaises lectures exerçaient et qui sont devenus, bientôt, (trop tôt, hélas!) de ces blasés qui ne sont autre que des démons humains!!!

Ses livres écrits sous l'influence du scepticisme et ceux qui le sont sous d'autres terribles influences, ainsi que les journaux qui peignent les situations scabreuses! Voilà le mal qui ronge le monde et la funeste influence des mauvaises lectures sur des gens trop peu avisés.

A cet abaissement de la moralité, il faut opposer la puissante digue des bonnes et saines lectures! Mes jeunes amis, héros nés de nous former et d'embrancher une opinion intrinsèque sur les bonnes lectures! Comprendons la puissante influence des bons livres sur nos frêles natures! Saissions la nécessité de lire et de faire lire autour de nous nos livres précieux qu'une pléiade d'excellents écrivains ont mis à notre portée.

Qu'est-il besoin de comparer les romans nouveau-style aux livres basés sur une religion bien solide et sur un patriotisme éclairé? Après avoir lu ces derniers, on en sort plus croyants, meilleurs en quelque sorte et purifiés par la saine atmosphère qu'on y a respiré!

Voilà l'influence des bons livres qui nourrissent l'esprit et élèvent l'âme!!!

Olen.

3-Rivières

LA LECTURE QUI M'A FAIT LA MEILLEURE IMPRESSION

Ce jour-là le professeur nous fit la lecture promise probablement pour nous récompenser d'avoir été bien sages. Cette lecture nous présentait un bon papa donnant une leçon à son fils.

Tous deux se trouvaient dans un jardin et le père montrant à son fils un petit arbre crochu lui disait: "C'est maintenant qu'il faut le redresser si nous voulons en faire un arbre fort et de belle apparence, plus tard il ne sera plus flexible."

"De même pour toi mon fils il faut tout de suite corriger les défauts et ne pas les laisser s'enraciner davantage. Voilà, je crois, la lecture qui m'a laissée la meilleure impression. J'étais écolière alors.

Depuis ma sortie du collège l'expérience m'a appris toute la vérité qu'elle contient.

L'influence des lectures bonnes ou mauvaises est pour le lecteur au même degré d'attention et de compréhension qu'il apporte celui-ci à les faire.

Luron. Trois-Rivières, 26 janvier 1925.

L'Art Culinaire

SALADE AU TAPIOCA ET AU PIMENT

Faites bouillir une demi-tasse de tapioca dans deux tasses d'eau bouillante salée, jusqu'à ce qu'il soit clair; ajoutez une demi-tasse de mayonnaise, une douzaine d'olives hachées et brasséz bien en crème; versez dans de gros piments crevés et qui ont séjourné dans de l'huile, mettez à refroidir, puis tranchez en ronds et servez sur de la laitue bien trisée.

DE LA LECTURE

J'ai souvenir que dans mes années de pensionnat je faisais mes délices à parcourir les glanures des Paillettes d'Or. Ste-Geneviève de Brabant, était pour moi une histoire périodique. Mes goûts ont un peu variés, sans trop dévier. Je ne puis pourtant pas me vanter d'avoir de grands ouvrages, ni de mauvais romans. J'aime la bonne lecture en général, c'est-à-dire, celle qui est à ma portée; tels que des récits courts et intéressants de la vie vécue. Des ouvrages canadiens: Jean Rivard et tant d'autres dont la morale est si édifiante. Tout ce qui vient de Louis Veillot, me fait d'avantage. Pour ma part, je préfère la bonne lecture de ses bons auteurs, à la conversation d'un quelconque avec qui je ne sympathise pas.

Ce que je pense de l'influence des bonnes lectures c'est qu'il ne faut pas en abuser. La personne tellement éprise, est avide de tout lire, ce qui lui passe toute sous la main. En devenant ainsi passionnée, elle se dira qu'elle peut bien lire les romans et brochures à sensations, malheureusement ces derniers deviennent toujours un vrai poison pour l'âme. Ce qui m'amène à dire, que l'abus est toujours dangereux et même fatal! Les liseurs de Romans, deviennent abrutis cherchent à copier ce qu'ils ont lu et par conséquent perdent l'esprit.

Mille Fleurs. Saint-Maurice, 26 janvier, 1925.

LES LIVRES

La vie est une étoffe précieuse que nous devons broder de notre mieux. Pour être d'habiles ouvriers, il faut avoir dans l'âme un coin bleu, d'idéal! Ceux qui n'en ont pas n'ont jamais fait rien qui vaille! Il n'est pas toujours facile de conserver ce coin bleu, et le contact journalier de choses ou de gens méprisables, insignifiants, souvent mauvais, amène des images qui risquent de tout noircir. Alors, il faut une source où puiser; à ces heures où nous nous sentons sombrer dans le monotone, la lassitude et l'ennui. La prière est notre arme de défense et nos lectures sont des lumières, qui doivent briller pour dissiper ces nuages. Toute lumière doit être pure, douce à l'œil et bienfaisante. C'est dire combien nous devons être prudents dans le choix de nos livres. La vie est trop courte pour en perdre une seule heure dans des lectures frivoles et dangereuses qui font l'âme blasée, sans ressort contre les mauvais courants et sans volonté pour résister aux tentations. Quel crime de tout lire et de tout entendre en niant l'influence que cela peut avoir sur nous!

Vigie. Québec, janvier 1925.

N. B. — J'invite de nouveau les lecteurs et lectrices de la Page à se joindre aux discussions de "la petite enquête" car c'est le concours de nos amis qui rendra possible le succès des efforts que nous faisons pour rendre la page littéraire de plus en plus intéressante.

En ce faisant vous vous rendez au désir de celle qui vous est bien dévouée.

LA DIRECTRICE.

FEUILLETON du "BIEN PUBLIC" ENTRE DEUX AMES PAR M. DELLY. Elle sourit aussi en répondant: — Il est certain que votre orchidée n'a pas dû souffrir beaucoup, matériellement, ces pauvres femmes. Mais qui sait si elle n'a pas aidé au rétablissement de la jeune fille, par le plaisir que sa vue lui a causé? — Je veux l'espérer. Mais maintenant, je ferai le geste complet. — Le demi-geste était déjà charmant, dit en riant Mme de Versanges. Mais faut-il donc penser, Elie, que vous attachez une importance seulement aux fleurs offertes spontanément? — Pour mon compte personnel, oui. Je suis ainsi fait, c'est peut-être une très grave imperfection, — que je considère le don spontané comme le seul dont on puisse tirer une déduction quelconque. — Il souriait à demi, et une lueur d'ironie traversait son regard qui, après avoir effleuré la phisionomie mobile de la princesse Ghelka, se portait sur celle de sa mère, légèrement crispée. — Je suis tout à fait de votre avis,

Sa voix vibrat d'irritation, et son front se creusait d'un grand pli de contrariété.

Ils contournaient, à ce moment, une des pelouses. Au delà, ils s'aperçurent, s'en allant vers les serres, Roland de Noclare escorté de Benaki. Le jeune garçon, que tous les plaisirs mondains d'Annelles ne tentaient guère, avait entrepris de continuer l'éducation religieuse du négroillon. Et Benaki, ravi, le suivait maintenant comme son ombre.

— Ce pauvre Roland m'a appris, hier, que vous n'aviez pu faire changer les idées de votre père relativement à sa vocation? dit M. de Ghillic.

— Hélas! non! Je me suis heurtée à une décision arrêtée.

— Cependant, cette vocation me paraît sérieuse. J'ai fait causer Roland, je vois la façon dont il se comporte ici, dans ce milieu qui griserait tout autre jeune homme de son âge. De la part de votre père, cela devient un entêtement réel. Vous plairait-il que je lui en parle moi-même, et que j'essaye à mon tour de le faire revenir sur sa résolution?

— Valdez eut une exclamation joyeuse.

— Oh! vous feriez cela, Elie? A vous, il n'osera pas refuser. Mais je ne songeais pas à vous le demander, parce que, d'après ce que vous m'avez dit un jour, je vous croyais un peu dans les mêmes idées que lui.

— Non, je suis d'avis qu'il faut toujours respecter une vocation sérieuse et éprouvée. Je lui en parlerai dès demain. Mais dites-moi donc ce qui vous tourmente? Car je vois fort bien à votre physionomie que vous êtes soucieuse.

— Elle s'agit un peu. Ce n'était pas la première fois que ce terrible ob-

servateur lui révélait ainsi qu'elle était de sa part l'objet d'un examen vigilant.

— Il est vrai que je suis un peu inquiète et bien tourmentée, comme vous le dites, Elie. Mon père vient de m'apprendre tout à l'heure qu'il avait joué à Aix... et perdu.

— Je le savais. Mais tout cela a été réglé.

— Oui, grâce à votre générosité! dit-elle avec un regard de reconnaissance. Mais, hélas! il a recommencé! Et, cette fois, c'est une somme énorme.

— Combien?

— Quarante mille francs!

— Eh bien! nous verrons encore à le sortir de là. Il ne faut pas vous faire de tracés à ce sujet, surtout!

— Si, car je suis bien inquiète de voir mon père revenir à ses anciennes habitudes, à cette terrible passion qui a été cause de sa ruine... Et puis, il me coûte beaucoup de penser qu'après avoir tant fait pour les miens, vous êtes obligé encore.

— L'interrompt d'un geste vif.

— Ne parlons pas de cela, je vous en prie! Ce que je fais est absolument naturel, puisque votre famille est devenue la mienne. Mais je comprends votre inquiétude relativement à votre père. Il faudra que je lui parle sérieusement à ce sujet.

pauvre mignonne!

— Oui! surtout... Dans le cœur est l'éternelle toute puissante, qui opère des miracles de rénovation morale, dans le cœur est la source des grandes révolutions d'âme. C'est en aimant purement, fortement, que l'homme devient vraiment digne de ce nom.

Il prononçait ces mots comme en se parlant à lui-même. Sa voix avait des vibrations profondes, et il y passait un frémissement d'émotion intense.

Valdez ne répliqua rien. Une douceur mystérieuse l'étreignait tout à coup et faisait palpiter son cœur.

Guillemette ayant aperçu son père et sa belle-mère, accourut vers eux. Un cri perçant retentit tout à coup. L'enfant venait de tomber étendue de tout son long.

M. de Ghillic et Valdez s'élançèrent d'un côté, miss Ebylle de l'autre. Ce fut Elie qui releva la petite fille. Les genoux avaient été fort endommagés par les graviers de l'allée. M. de Ghillic la prit dans ses bras et Valdez éteignit le sang qui coulait. Puis ils revinrent tous vers le château. Guillemette portée par son père qui lui parlait avec douceur en essayant ses larmes.

Comme ils arrivaient en vue de la terrasse, ils virent Mme de Brayles qui s'apprêtait à en gravir les degrés. En les apercevant, elle revint sur ses pas et s'avança vers eux.

M. de Ghillic n'avait pu retenir un froncement de sourcils. Et ce fut d'un ton bref qu'il demanda:

— Que vous arrive-t-il, Roberte? Vous avez oublié quelque chose, hier?

Le ton et la question dérangeaient quelque peu aux habitudes de courtoisie du marquis. Roberte rougit, sa physionomie eut une crispation légè-

re. Mais elle répliqua avec un sourire: — Aucunes! Je vien déjeuner, comme m'y a invité hier votre mère, Elie.

— Ah! j'ignorais! dit-il froidement en effleurant du bout des doigts la main qui lui était tendue.

— Qu'à donc cette pauvre petite? interrogea Roberte sans se démontrer.

— Elle vient de tomber et s'est abîmée les genoux! répondit Valdez qui, inconsciemment, prenait elle aussi une attitude très froide.

— Vraiment? Bah! ce ne sont que des écorchures! Et je m'étonne que vous, Elie, lui dorlotiez ainsi.

— Ettonnez-vous, Roberte, cela vous est bien permis, et vous n'en avez pas encore fini avec moi, car on ne m'a pas surnommé pour rien "le sphinx" riposta-t-il avec un sourire de sarcasme. Excusez-nous de vous quitter mais il faut que nous allons soigner ces pauvres petits genoux-là.

Tandis qu'ils se dirigeaient vers une des entrées du château, M. de Ghillic dit à sa femme:

— Je vais prier ma mère d'espacer ses invitations à Mme de Brayles. On ne voit plus qu'elle ici, maintenant. Et je me doute que vous n'avez guère de sympathie pour cette cervelle futile, pas plus que moi, du reste.

— Mais si votre mère aime à la voir souvent?

Un petit rire bref et moqueur se déchappa des lèvres d'Elie. — Voilà une affection qui aurait poussé bien spontanément! Ma mère, il y a quelques mois, ne pouvait la souffrir. Elle a changé tout à coup, et je sais bien pourquoi, acheva-t-il entre ses dents.

(A CONTINUER)

SHAWINIGAN CONTRE LE ST. MAURICE

Le club de hockey dirigé par Henri Gauthier recevra ce soir la visite des Voltigeurs de Shawinigan

POUR UNE COUPE

Les amateurs de hockey des Trois-Rivières auront l'occasion d'être témoins, ce soir, d'une intéressante partie de hockey entre deux clubs d'égal force et très rapides.

Les deux clubs qui se feront face sont le Voltigeur de Shawinigan, qui fait partie de la ligue de la Vallée du St-Maurice et le club qui représente la St-Maurice Paper du Cap de la Madeleine.

Le club Shawinigan est composé entièrement de jeunes joueurs extrêmement rapides et habitués à jouer avec un ensemble remarquable. Ce club a dans Tremblay, son gardien de buts, une étoile de première force et il est bien secondé dans la défense par Bergeron et Noury qui jouent une partie solide et savent se servir de leur corps. Dans les avants on verra à l'œuvre, Gill, Grenier, Lamirande, Barrette qui sont considérés comme les plus rapides patineurs de la Vallée du St-Maurice. Ces joueurs sont connus, ici et il est inutile de faire leur éloge.

Le club du géant Henri Gauthier est aussi composé d'étoiles locales qui patinent avec rapidité et jouent avec ensemble. On verra dans les buts Charles Gauthier qui fit sensation il y a deux ans alors qu'il jouait pour le Canipco dans la ligue de la Cité.

La défense est composée de Jacques Gauthier et Bob Duchesne. Ils savent bloquer avec énergie et sont des joueurs qui peuvent faire des montées extrêmement dangereuses. La ligne d'avants sera composée de Rouleau, Villemure, Brouillette, Thiffault et quelques autres jeunes joueurs locaux. Les amateurs les connaissent bien car ils ont eu l'occasion de les voir à l'œuvre récemment dans différents clubs.

Ces deux équipes se sont rencontrées dimanche dernier à Shawinigan et le club de Henri Gauthier fut défait par le compte de 4 à 3 après avoir joué de malchance durant toute la partie. C'était la première d'une série de cinq parties dont le club vainqueur recevra une coupe en argent.

Les amateurs locaux sont priés de se rendre en foule à cette partie car ils ne manqueront pas de voir du jeu qui ne le cède en rien à celui fourni par la ligue de l'Est du Canada. La plupart des joueurs des deux équipes ont été essayés par des équipes seniors et ce n'est que par leur manque de pesantier qu'ils ne purent conquérir des places fixes sur l'alignement.

Il faudrait avoir une assistance considérable afin d'encourager les jeunes joueurs de notre ville qui joueront au meilleur de leur connaissance afin de tâcher de gagner la coupe en jeu.

EN JOUANT AU HOCKEY

Trois-Rivières a joué, lundi soir, contre les Sons, sa plus mauvaise partie de la saison.

La défaite subie contre les Greyhounds ne lui a pas porté préjudice car il n'a pas su s'assimiler le jeu d'ensemble des champions amateurs.

Si l'équipe locale ne joue pas avec plus d'ensemble elle aura de la difficulté à gagner même une seule autre partie d'ici la fin de la saison.

Le club local jouera à Montréal, ce soir, contre le Ste-Anne. Les montréalais n'ont pas encore gagné une seule partie et ils feront un effort suprême pour célébrer le quarantième anniversaire de la saison.

Une défaite, ce soir, enlèverait au club local de grandes chances de prendre part au détail à la fin de la saison.

Lundi prochain le Trois-Rivières ira jouer à Québec sa dernière partie de la saison contre les Sons of Ireland.

Un train spécial partira des Trois-Rivières à cinq heures et quinze minutes, lundi pour permettre aux amateurs locaux d'aller assister à cette partie.

Le prix du passage sera considérablement réduit et on voudrait qu'un nombre considérable d'amateurs locaux aillent encourager nos porteurs de la Cité.

Cette partie aura une importance considérable sur la seconde position de la ligue et il faudrait que les locaux gagnent pour être certains de détailler avec le Victoria qui est assuré de la première position.

Ce soir, les amateurs locaux, auront l'occasion d'être témoins d'une belle partie entre deux clubs excessivement rapides.

Il faudra assister à cette partie afin de prouver aux détracteurs de la ligue de la Cité, que les amateurs locaux aiment à voir jouer des jeunes qui seront plus tard des membres de notre équipe senior.

Il nous fait plaisir d'annoncer le rétablissement de notre ami Edgar Duval, de retour parmi nous après la longue convalescence à la suite d'une grave opération subie au début de l'hiver.

Duval aurait fait partie de notre équipe senior, cette année, si la maladie ne l'avait terrassé au début de la saison. Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Il est des hommes et des femmes à l'esprit obtus, à l'intelligence médiocre qui s'appliquent avec grand talent à débarrasser avec envie, le mérite de leurs voisins.

BELLE VICTOIRE DU ST.-M. P.

Le St-Maurice Paper dans la Ligue de Quilles de la cité menace maintenant sérieusement les positions du Lavolette grâce à ses trois victoires de mardi soir contre l'équipe du Pacifique Canadien. Le Lavolette s'il veut conserver sa suprématie devra gagner régulièrement à l'avenir.

Le St-Maurice Paper a joué en forme mardi soir et a fait le grand total de 2771. Son exploit le plus remarquable a été le score de la première partie alors qu'il a joué 1,001. C'est le record de la Ligue de Quilles depuis sa fondation. Jusqu'ici ce record était détenu par le Lavolette avec le total de 999. Il l'avait établi il y a deux ans.

Marco a été l'étoile du St-Maurice Paper. Il a débüté avec une partie de 236 et terminé avec une partie de 209 pour le grand total de 608. Lamy a joué 216 et A. Chrétien 203. Pour ses trois parties, A. Chrétien a obtenu 575. Pas un joueur du C. P. R. n'a réussi à jouer 500.

Le Canipco a gagné deux parties contre le St-Philippe. Des joueurs de ces deux clubs, Montambault a été le seul à jouer plus de 500.

Voici les résultats détaillés des parties:

LE C. P. R.

Roy F.	150	157	171	478
Trudeau	146	193	134	473
Hamel F.	181	128	170	479
Lamarche	116	133	175	427
Beaubien	117	156	188	461
	713	767	810	2329

LE S. M. P.

Bettez	181	164	169	517
Lamy	216	188	151	555
Chrétien	174	153	189	516
Marco	236	163	209	608
Chrétien A.	191	178	203	575
	1001	816	921	2771

LE CANIPCO

Hasty	145	112	145	402
Lacroix	155	153	155	463
St-Arnauld	132	166	152	450
Bouchard	147	132	141	420
Montambault	151	170	183	507
	733	733	779	2345

LE ST-PHILIPPE

Marchand	168	146	141	455
Robert	155	148	182	485
Millotte	138	132	115	385
Ouellette	198	143	149	490
Rocheleau	129	123	173	425
	788	689	760	2337

VICTOIRE DU LAVIOLETTE

Le Club de Quilles Lavolette gagne trois parties sur les Imprimeurs-Unis.

NOS BRISE-GLACE NE PEUVENT SUFFIRE

Québec, 28. — On s'inquiète dans les milieux maritimes de l'état de la glace en aval de Québec. Le brise-glace "Mikula" sera probablement obligé de rester à Portneuf jusqu'à la fin de février. Le "Lady Grey" est maintenant laissé à ses propres ressources.

Il est probable que le département de la marine fera immédiatement revenir le "Montcalm" qui est actuellement à Sydney, mais le port de cette ville sera alors sans moyens de combattre les glaces.

BILL APPROUVE

Québec, 27. — Le bill de la St-Maurice Lumber Company, de Trois-Rivières, a été adopté, hier, par le comité de législation de l'Assemblée législative. L'évaluation municipale des immeubles de cette compagnie est fixée à \$6,000,000 pour une période de vingt ans, à partir du premier janvier 1925.

M. Philippe Bigné, avocat de Trois-Rivières, qui a défendu le bill, a exposé les projets gigantesques de cette compagnie, qui va agrandir considérablement ses usines de fabrication de pulpe et de papier, dans un avenir très prochain. On en fera les plus grandes usines du genre qu'il y ait en Amérique.

LA PRESSE LIBRE

Dans ses commentaires sur le quinzième anniversaire de la fondation du "Devoir", de Montréal, M. Jules Dorion fait, dans l'Action Catholique de Québec, les réflexions suivantes sur la presse libre:

"Puisque à des époques déterminées, l'électorat doit juger ses mandataires et donner son opinion sur la politique suivie, il lui faut les moyens de comparer et de peser. C'est dans la presse libre qu'il les trouve surtout. Elle est pour lui tout aussi nécessaire que le sont les avocats devant les tribunaux. Le juge se plaindrait avec raison si une des parties seulement qui se présentent devant lui pour obtenir justice exposait sa cause. Le peuple aurait tout autant de raison de réclamer si on ne lui laissait voir qu'un côté de la question."

Parfaitement. Et pourtant l'esprit de parti, dans la presse comme dans les esprits, le plus souvent dans les esprits parce que dans la presse, continuera de mettre des œillères à certaines gens.

Le plus surprenant c'est qu'ils aiment cela!

Ch. M.

LE BILINGUISME

"Un correspondant du "Globe", M. A.-E. Kirpatrick, qui a été prisonnier des Boches durant la guerre, insiste sur la nécessité pour les habitants de ce pays de connaître deux langues. Le français, dit-il, est d'un prix inestimable, et c'est dès l'enfance, à l'école primaire, qu'il faut l'apprendre.

"M. Kirpatrick fait remarquer que l'anglais est dérivé du français et que les deux langues contiennent une foule de mots absolument semblables. Il ajoute qu'à la prison de Bishopwerd, en Allemagne, où se trouvaient concentrés trois ou quatre cents prisonniers russes, anglais, français et belges, les Anglais se firent remarquer par leur habileté à apprendre le français.

"Il en conclut que les citoyens d'Ontario doivent se débarrasser de la crainte qu'ils ont de ne pouvoir apprendre le français et comprendre qu'il y va de leur intérêt et de l'intérêt du pays tout entier d'enseigner la langue française à leurs enfants dès leur entrée à l'école.

"La plupart des soldats d'Ontario qui ont combattu en France sont revenus convaincus de l'importance de connaître notre langue. Ils grossissent les rangs de l'armée de la Bonne Entente et de l'Unity League.

"Les bonnes causes, les causes patriotiques et nationales, finissent toujours par triompher!"

Le pain quotidien n'est l'aliment que d'un tiers de la population du globe.

Pour qu'une soupe soit oui ou non mangeable, cela ne tient qu'à un cheveu.

"Dis maman, quand les dames seront députés, ce sera-t-il des femmes de Chambre?"

EN DELEGATION

M. J.-G. Bolduc, président du Conseil Central, des Syndicats Nationaux Catholiques de notre ville, est à Québec faisant partie de la délégation qui soumettra au gouvernement provincial les résolutions adoptées au congrès de Port-Alfred.

Dimanche prochain, à 1 1/2 h. p.m. réunion des membres au Couvent de Marie Réparatrice.

NOUVELLES EMISSIONS

Nos lecteurs auront sans doute remarqué que la maison Bray, Caron & Dubé, limitée, courtiers en obligations, s'est portée acquéreur de plusieurs émissions entre autres: la ville de Lévis, \$16,200; la fabrique de Coaticook, \$82,800; la fabrique de St-Michel de Percé, \$20,000; les Révdes Srs Dominicains du Rosaire, \$15,000.

La Maison Bray, Caron & Dubé, limitée, se spécialise dans la vente de valeurs de tout repos et de bons rendements. Elle fera le service de ses listes de valeurs à toute personne qui lui en fera la demande. Siège social au No 132, rue St-Pierre, Québec; bureau à Trois-Rivières au no 193, rue Notre-Dame, ainsi qu'une succursale à Farnham.

STE-ANGELE-DE-LAVAL

Mardi 28 courant, M. Arthur Deshaies, fils de M. Amédée Deshaies, boulanger, unissait sa destinée à Mlle Floriane Sévigny, fille de Napoléon Sévigny.

M. A. Deshaies servait de témoin à son fils et M. N. Sévigny à sa fille. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le curé Chs-Ed. St-Germain.

Quelques membres de la chorale entendirent très bien quelques cantiques de circonstance. Les principaux solistes furent: MM. L.-U. Levasseur; Québec est cette aurore nouvelle de L. L., J.-E. Coulombe; Faibles, Mortel de Lambillotte et P. Désilets; Ave Maria de C. Gonnard.

Les heureux époux sont partis pour Montréal et Ottawa accompagnés des meilleurs vœux de bonheur de leurs amis.

L'AVICULTURE

Les éleveurs de volailles de race pure marchent de progrès en progrès depuis quelques années.

Un des éleveurs, M. Jacob St-Ours a vendu dernièrement pour la première fois à Ste-Angèle, un coq Plymouth Rock barré, au prix de \$30.00 à un des grands éleveurs d'Ontario.

Les sujets de M. St-Ours sont primés aux grandes expositions du Dominion.

CHAMPLAIN

Dimanche, dans l'après-midi, se réunissaient chez M. le maire, un groupe d'amis pour offrir à M. et Mme Germain leurs félicitations et leurs souhaits.

Un magnifique bouquet de roses "American Beauty" fut offert à Mme Germain qui reçut chaleureusement ses amis. Un goûter fut servi, et tous retournèrent gardant le souvenir d'une joyeuse après-midi.

Étaient à la réunion: Mmes G. Léblanc, L. Bergeron, Gustave Marchand, U. Carpentier, A. Arcand, Hilarion Bailly, C. Bourbeau, Rodrigue Bailly, Théobald Marchand, L.-P. Dubord, L.-Z. Bailly, Irénée Rivard, L.-A. Bailly, Mlle Dumont.

A M. le maire et à Mme Germain, nos félicitations et nos meilleurs souhaits de succès!

La Loi de Faillite

Dans l'affaire de l'actif de Arthur Carbonneau, cédant autorisé (ou failli) Avis est par les présentes donné que Arthur Carbonneau, de St-Etienne des Grés a, le vingt-deuxième jour de janvier 1925, fait une cession autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et que monsieur Adélar Provencher, séquestre officiel, m'a nommé gardien des biens du débiteur jusqu'à ce que les créanciers à leur première assemblée aient élu un syndic pour administrer les biens du débiteur.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au bureau du séquestre officiel, palais de justice, Trois-Rivières, le cinquième jour de février 1925 à 4 1/2 heures de l'après-midi.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains, dans les trente jours à compter du présent avis, parce que à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37 de la dite loi je distribuerai le produit de l'actif du débiteur entre les ayant droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis.

Daté à Trois-Rivières ce vingt-quatrième jour de janvier, 1925.

Napoléon Alarie, Gardien.

Ventre affamé n'a pas d'oreilles; aussi lorsqu'on a faim, on a des coliques sourdes.

Une femme n'est jamais si grande que lorsqu'elle se penche sur la souffrance d'autrui.

ST-PROSPER

M. Lucien Gagnon a été élu unanimement maire de St-Prosper pour un troisième terme.

M. Flavien Gravel, Josaphat Pronosvost et Joseph Ebacher ont été nommés conseillers.

M. Téléphore Desaulniers a été victime d'un grave accident la semaine dernière comme il travaillait dans sa boutique mercredi après-midi il se fit couper une main par une scie ronde. Le soir même on le conduisit à l'hôpital des Trois-Rivières où il subit une douloureuse opération le lendemain.

M. et Mme Egéssipe Désy en visite chez M. Placide Gagnon et autres parents.

Mlle Armande Houde est retournée à St-Tite après un séjour d'un mois dans notre paroisse.

Mlle Marie-Jeanne Veillet de Ste-Geneviève est venue passer quelques jours chez son oncle, M. Médéric Frenette.

Milles Corinne Cossette et Isabelle Cossette en promenade à St-Tite.

YAMACHICHE

M. Joseph Bellemare, Omer St-Louis, J.-Majorique Lamy, Adrien Bellemare, Honoré Lapointe étaient aux Trois-Rivières, samedi dernier.

M. et Mmes Albert Carbonneau, Alphonse Villemure et A. Lamy, des Trois-Rivières, étaient en visite chez leurs parents, dimanche dernier.

M. Hormisdes Boucher était de passage à Louisville, samedi dernier.

M. et Mme Georges Lamy sont allés à St-Grégoire la semaine dernière rendre visite à M. Alexandre Lamy.

MARIAGE

M. Alphonse Villemure unissait sa destinée à celle de Mlle Eva Desaulniers, samedi dernier.

M. Dionis Villemure est élu maire du village par 22 voix de majorité contre M. Gustave Milot. M. Eugène Maillette a eu 111 votes, Omer Pellerin 97 votes, Fortunat Côté 86 votes, E. Vaillancourt, 76 votes.

Hôtel de Ville Mercredi, 18 Février 1925

Veillée du bon Vieux Temps

Organisée par la Philharmonie de la Salle

Avec le bienveillant concours de MM. Conrad Gauthier, Hector Charland et un groupe de Folkloristes distingués.

SALLE ST-PHILIPPE WHIST

DES Syndicats Ouvriers Nationaux et Catholiques DES TROIS-RIVIERES

Judi, 5 Février 1925, à 8.30 hres p. m. précises

ADMISSION : 25 SOUS.

Des prix d'une valeur extraordinaire seront donnés. Ne manquez pas d'aller les voir dans les vitrines des Syndicats Catholiques, 21, rue Royale et de retenir vos billets d'avance.

N.-B. — Le Whist commencera à 8.30 hres précises et tout sera terminé pour 11 hres afin de permettre aux gens du Cap de prendre le tramway.

AUX CLIENTS DE

LA BANQUE MOLSON

LA convention en vue de fusionner la Banque Molson avec la Banque de Montréal, ayant été ratifiée, LA BANQUE DE MONTREAL invite cordialement tous les clients de la Banque Molson à continuer leurs opérations et elle les assure que celles-ci, quelle qu'en soit l'importance, recevront le plus grand soin et la plus grande attention.

L'organisation de la Banque de Montréal est particulièrement adaptée aux besoins des fermiers et ceux-ci sont les bienvenus dans toutes ses succursales.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée depuis plus de 100 ans

L'actif dépasse \$700,000,000